

# **Ecole Des Hautes Etudes Commerciales d'Alger**

# **EHEC**

**Mémoire de fin de Cycle pour l'obtention du diplôme de Master  
en Sciences Commerciales**

**Option : Affaires Internationales**

**THEME :**

**L'investissement direct étranger en Algérie :  
Etat des lieux et diagnostic**

**Présenté par :**

**M, Hichem BENKHEMISSA**

**Encadreur :**

**Mme Leila BOUSSAID**

**02<sup>ème</sup> Promotion**

**Juin 2015**

## Dédicace :

*Je dédie ce mémoire à :*

*Mes parents, Ma mère,*

*Qui a œuvré pour ma réussite, par son amour, son soutien, et tous les sacrifices consentis et ses précieux conseils, pour toute son assistance et sa présence dans ma vie, reçois à travers ce travail aussi modeste soit-il, l'expression de mes sentiments et de mon éternelle gratitude.*

*Mon père,*

*Qui est peut-être fier de moi, qu'il trouve ici le résultat de longues années de sacrifices, de privations et de générosité pour m'aider à avancer dans la vie. Puisse Dieu faire en sorte que ce travail porte son fruit ; Merci pour les valeurs nobles, l'éducation et le soutien permanent venu de toi.*

*Mes frères et mes sœurs,*

*Qui n'ont cessé d'être pour moi des exemples de persévérance, de motivation.*

*Mes amis*

*Pour leur soutien et confiance en moi, en particulier Bouka, Tayouch, Raid, Amine, Walid, Sphin-N, Racim, Soudous, Mila, Foufou, Nirvana, ...  
merci à tous.*

## Remerciement :

*Au terme de ce mémoire, je tiens à exprimer vive reconnaissance à Mme. BOUSSAID Leila qui a assumé la charge de me diriger et de m'encadrer durant ce travail. Ma dette est particulièrement grande envers elle pour ses précieux conseils et directives.*

*Je remercie aussi le personnel de la Bourse d'Alger pour leur accueil chaleureux, pour leurs temps et leurs conseils.*

*Je remercie aussi tous les enseignants de l'EHEC qui n'ont pas hésité à transmettre leurs expériences et leur savoir durant la période d'étude.*

*Je tiens aussi à exprimer ma profonde gratitude à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.*

## Liste des figures

<b>Numéro</b>	<b>Page</b>	<b>Titre</b>
Figure N°01	17	Les différentes formes prises par les investissements directs vers l'étranger
Figure N°02	25	Evolution des IDE (1970-2010)
Figure N°03	27	Fusions-acquisitions mondiales transfrontières : nombre et montant des OPA
Figure N°04	28	Indices boursiers des Etats-Unis
Figure N°05	30	Flux mondiaux des IDE, 2002-2012
Figure N°06	31	Entrées d'IED, à l'échelle mondiale et par catégorie de pays, 1995 2013 et projections pour 2014 2016
Figure N°07	52	Flux des IDE entrant en Algérie en million dollars US (1970-2002)
Figure N°08	54	IDE entrant en Algérie en millions de dollars (1980-2010)
Figure N°09	56	Flux d'IDE vers l'Algérie (entre 2002 et 2010)
Figure N°10	80	Prix moyen de l'essence en Euro
Figure N°11	87	Comparaison entre l'Algérie et des économies poches en matière de facilité de paiement des taxes
Figure N°12	89	Comparaison entre l'Algérie et des économies poches en matière d'accès au foncier industriel

### Liste des tableaux

Numéro	Page	Titre
Tableau N°01	55	Tableau N°01 : IDE en Algérie
Tableau N°02	56	Projets d'investissement étranger (entre 2002 et 2008)
Tableau N°03	57	Flux d'IDE vers l'Algérie par pays en 2012 (en pourcentage).
Tableau N°04	58	Tableau N0 04: Répartition des projets d'IDE réalisée entre 2002-2012
Tableau N°05	75	Les conventions internationales relatives aux organismes de financement des investissements, de garantie et d'arbitrage ratifiées par l'Algérie
Tableau No06	77	Indicateurs internes (en Mds USD)
Tableau N°07	78	Position extérieure (en Mds USD).
Tableau N°08	80	Prix en vrac aux utilisateurs (DZD)
Tableau N°09	86	Comparaison selon les procédures de création d'entreprise

## **Liste des abréviations**

ALNAFT : Agence Nationale pour la Valorisation des Hydrocarbures

ANDI : Agence Nationale de Développement de l'Investissement

ANIMA : Plateforme De Coopération Pour Le Développement Économique En Méditerranée

APSI : Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement

BCA : Bank Central Asia

BTP : Bâtiment Et Des Travaux Publics

CASNOS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non-Salariés

CALPIREF : Comité d'Assistance à la Localisation et à la Promotion des Investissements et de la Régulation du Foncier

CIRDI : Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements

CNI : Conseil National de l'Investissement

CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

DAIP : Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle

FCE : Forum des chefs d'entreprises

FMI : Fonds Monétaire International

FMN : Financial Management Network

IBS : Impôt sur les Bénéfices des Sociétés

JV : Joint venture

IDE : Investissements Directs Étrangers

MEDA : instrument de la coopération économique et financière du partenariat euro-méditerranéen

NCA : Nouvelle Conserverie Algérienne Rouiba

ONUDI : Organisation Des Nations Unies Pour Le Développement Industriel

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

ONS : Office National des Statistiques:

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PIB : Produit Intérieur Brut

STN : société transnationale

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UGTA : Union Générale des Travailleurs Algériens

## **Sommaire :**

Introduction générale.....	1
Chapitre 1 : Les IDE en Algérie.....	5
SECTION I : DEFINITIONS ET CONCEPTS.....	7
SECTION II : ENJEUX ET IMPACTS DES IDE .....	21
SECTION III : Situation DES IDE DANS LE MONDE .....	28
Chapitre 2 : Evolution des IDE en Algérie.....	38
SECTION I : Le développement de l'économie Algérienne.....	40
SECTION 2 : EVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER EN ALGERIE .....	52
Chapitre 3 : L'attractivité des IDE en Algérie.....	62
SECTION 1 : ORGANES CHARGES DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS..	64
SECTION II : AVANTAGES, GARANTIE ET PROTECTION DES INVESTISSEURS ....	69
SECTION 3 : Analyse de l'attractivité des IDE en Algérie .....	76
Conclusion générale.....	93

# **Introduction Générale**

Le dernier siècle fut marqué par une mondialisation économique sans précédent. Cette dernière, caractérisée par une intensification des échanges commerciaux, a poussé la majorité des pays à intégrer ce système d'internationalisation économique.

Les firmes multinationales sont les acteurs les plus dynamiques et les plus performants dans ce contexte économique, cherchant toujours l'expansion de leurs activités commerciales et industrielle à travers le monde par le biais des investissements direct étranger.

Ainsi l'un des enjeux majeurs des pays développés comme pour ceux en voie de développement est d'attirer de plus en plus les investissements étrangers afin d'en bénéficier tant sur le plan économique (création d'emplois ; transfert de technologies ; amélioration, des recettes fiscales) que social (augmenter la qualité de l'éducation et améliorer le niveau de vie et les conditions environnementales).

Néanmoins, les IDE peuvent générer des effets négatifs à l'encontre des pays hôtes comme le rapatriement de la majorité des bénéfices, l'affaiblissement des investisseurs nationaux et exploitation excessifs des ressources.

L'Algérie a connu plusieurs mutations en matière de gouvernance, de ce fait, son économie a évolué du modèle planifié vers l'économie de marché, à cet égard, le cadre législatif algérien vis à vis des IDE est passé d'une politique restrictive à une politique libérale:

Une politique restrictive ou l'Algérie a procédé à une vague de nationalisations en apportant un soin particulier aux industries, ce qui a engendré une croissance économique importante. Cependant l'Etat s'est financé auprès des banque extérieurs avec comme garantie le prix hydrocarbures .Cela étant, avec le choc pétrolier de 1986, l'Algérie n'était plus en mesure de rembourser sa dette, ce qui a conduit à l'échec de ce system.

Une politique libérale intervenue suite à l'échec de l'économie planifiée, dans ce cadre des mesures d'austérité ont été prises ; l'Etat a introduit des réformes structurelles et à procédé au rééchelonnement de sa dette extérieur, aussi l'Algérie a introduit des dispositifs législatifs visant à promouvoir les investissements directs étrangers. La politique de libéralisation a permis un rétablissement des équilibres macroéconomiques, l'amélioration des performances en ce qui concerne le taux de croissance et le PIB, une dette extérieure maîtrisée ainsi que l'accroissement de flux des IDE entrants.

Malgré les réformes introduites par le gouvernement à travers les différents codes d'investissements ; et l'énorme potentiel qu'offre l'Algérie en matière d'attractivité des

investissements étrangers, les flux entrants enregistrés restent toujours modestes, une situation qui a profité aux pays voisins ( Maroc, Tunisie ainsi que les autres pays maghrébins) dans leur processus d'intégration à l'économie mondiale et d'attraction des investisseurs étrangers en offrant des conditions plus favorables surtout en matière de réglementation.

Ce travail a pour objectif d'établir l'état des lieux et un diagnostic de la situation des investissements directs étrangers en Algérie. Dans la perspective d'analyser l'évolution des IDE en Algérie ainsi que les différents facteurs déterminants leur attractivités. Par ailleurs il se propose de mettre en valeur le point sur les différentes sources de blocage de ces derniers. Aussi, nous tenterons de répondre à un certain nombre de questions :

- Comment s'est déroulée l'évolution de l'économie Algérienne post indépendance ?
- Pourquoi l'Algérie opte-elle pour une perspective des IDE ?
- L'Algérie arrive-elle à attirer les investisseurs étrangers ?
- Quelles sont les sources de blocage des IDE en Algérie ?

Afin de bien cerner les réponses à cette problématique nous avons jugé utile d'avance les hypothèses suivantes :

- Les investissements directs étrangers sont un moyen nécessaire pour le développement.
- L'Algérie offre un climat favorable pour les IDE.

Pour bien mener notre travail nous avons suivi une démarche basée sur une recherche documentaire et une consultation de plusieurs ouvrages, revus, textes règlementaires, rapports d'organismes internationaux relatifs à l'investissement direct étranger.

Afin de répondre à cette problématique et aux questions secondaires, nous avons subdivisé notre travail en trois chapitres :

Nous aborderons dans le premier chapitre à travers une modeste présentation les généralités sur les investissements directs étrangers : les différentes définitions des IDE, leurs stratégies et aussi leurs différentes formes, les enjeux et les impacts, finalement l'état des IDE dans le monde.

Le deuxième chapitre sera consacré à la présentation des étapes qu'a traversée l'économie algérienne et les changements de la réglementation relative à l'IDE, de plus l'état des Ide en Algérie.

Dans le dernier chapitre nous essayerons de faire une analyse sur les facteurs déterminant le potentiel de l'Algérie en matière d'attractivité des IDE et les obstacles qui freinent leur afflux vers l'Algérie.

# **Chapitre 1 : Les IDE dans le monde**

Les développements récents de la mondialisation sont d'une part majeure liée à l'internalisation croissante des activités des entreprises qui, en divisant leur chaîne de production dans plusieurs coins du monde toujours cherchent à améliorer leur profils mais aussi à s'assurer des positions stratégiques.

Dans ce chapitre, et en s'appuyant sur une base théorique ; nous allons appréhender à travers une modeste présentation les généralités sur les investissements directs étrangers.

Ainsi dans la première section on va donner les différentes définitions des IDE, leurs stratégies et aussi leurs différentes formes. La deuxième section sera consacrée aux différents enjeux et impacts qu'entraînent les investissements étrangers. Finalement, dans une troisième section nous allons aborder l'état actuel des IDE dans le monde ainsi que leur croissance.

---

## SECTION I : DEFINITIONS ET CONCEPTS

Considéré comme l'un des aspects les plus visibles de la mondialisation, l'investissement direct étranger reflète l'intensification de l'activité des entreprises multinationales cherchant à internationaliser la production et soutenu par des politiques économiques nationales de plus en plus libérales, ainsi dans cette section nous allons :

- Définir l'investissement direct étranger.
- Aborder les stratégies et les formes des IDE.

### 1.1 Définition de l'investissement direct étranger

La définition de l'investissement direct étranger diffère d'une discipline à une autre, les plus retenues sont celle de l'OCDE et du FMI.

#### Selon le FMI :

Les IDE sont définis par le manuel de la balance des paiements du FMI (5e édition), comme : « l'investissement direct à l'étranger (IDE) est l'action d'un investisseur, basé dans un pays donné (pays d'origine), qui acquiert un intérêt d'au moins 10 % dans une entreprise résidant dans un autre pays »<sup>1</sup>. Ce pourcentage est supposé donner à l'investisseur un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise. Comme la finalité de l'opération à l'étranger est supposée être celle de la gestion durable, nous pouvons ainsi distinguer l'investissement direct de l'investissement de portefeuille. Ce dernier est constitué de simples placements financiers, soit à long terme, soit à caractère spéculatif (acquisition d'actions, d'obligations, de produits dérivés, options et autres instruments financiers). Donc les IDE sont effectués dans le but d'acquies un intérêt durable dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur,

---

<sup>1</sup> FMI, « Manuel de la balance des paiements », 5eme édition, Septembre 1993.

---

Plus précisément, d'après la définition du FMI, les IDE connaissent quatre formes :

- La création d'une entreprise ou d'un établissement à l'étranger
- L'acquisition d'au moins 10 % du capital social d'une entreprise étrangère déjà existante
- Le réinvestissement de ses bénéfices par une filiale ou une succursale située à l'étranger
- Les opérations entre la maison mère d'une firme transnationale et ses filiales (souscription à une augmentation de capital, prêts, avances de fonds, etc.).

### 1.1.1 Selon l'OCDE

Au début des années quatre-vingt, l'OCDE<sup>2</sup> (1983) a défini l'IDE de la manière suivante : « Toute personne physique, toute personne publique ou privée ayant ou non la personnalité morale, tout gouvernement, tout groupe de personnes physiques liées entre elles est un Investisseur Direct Etranger s'il possède lui-même une entreprise d'investissement direct, c'est-à-dire une filiale, une société affiliée ou une succursale faisant des opérations dans un pays autre que le ou les pays de résidence de l'investisseur ou des investisseurs directs ».

Par entreprise d'investissement direct, nous entendons une entreprise jouissant ou non de la personnalité morale dans laquelle un seul investisseur étranger contrôle :

Soit 10 % ou plus des actions ordinaires ou des droits de vote dans une entreprise jouissant de la personnalité, ou de l'équivalent dans une entreprise n'ayant pas la personnalité morale, à moins qu'il ne puisse être établi que cela ne permet pas à l'investisseur d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise.

Soit moins de 10 % des actions ordinaires ou des droits de vote dans l'entreprise, mais a un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise.

De ces deux définitions on remarque que l'FMI met l'accent sur le critère de « non résidence » de l'entreprise étrangère voulant investir dans une entreprise résidente, t l'OCDE quant à elle,

---

<sup>2</sup> OCDE. « Performances des filiales étrangères dans les pays de l'OCDE », paris 1994.p15

met l'accent sur la contribution de l'entreprise étranger et notamment sa participation dans la prise de décision. A la réalité ces deux définitions se rejoignent sur deux points essentiels :

L'apport de l'investisseur dans un pays autre que le sien.

Participation au pouvoir de décision.

Ce qui met en lumière : L'apport de l'investisseur, la capacité de l'investisseur de participer à la prise de décision de décision

Pourtant ces deux définitions diffèrent quelque peu sur l'approche :

L'OCDE pour sa part précise la qualité des investisseurs, personne physique ou morale étrangers qui intervient dans un pays étranger ; il peut être une personne privée ou publique (un gouvernement) ; l'investissement peut être aussi le fruit d'un partenariat public/privé, il peut s'agir d'un groupement, le caractère de ces différents acteurs réside dans la nécessité d'investir dans un pays autre que le leur.

L'OCDE précise aussi les formes que peut prendre cet investissement : par le biais de création de : société ; filiale ; succursale.

Le FMI quant à lui met l'accent sur le critère de la résidence de l'investisseur à l'étranger et sur la prise de décision, les investisseurs devront avoir une participation minimale de 10%.

Si les IDE jouent un rôle essentiel dans l'économie mondiale afin de mettre en évidence la notion d'IDE il est important de souligner ce qui le différencie par rapport à d'autres formes d'investissement

## 1.2 Différence entre IDE et autres formes d'investissement

A cote des IDE deux formes d'investissement peuvent être retenu :

### 1.2.1 L'investissement de portefeuille

Les investissements de portefeuilles sont des achats de titres de propriété ou de créance - émis par des agents non-résidents (c'est-à-dire, schématiquement, à l'étranger) - par des épargnants qui ne désirent pas pour autant prendre le contrôle de l'entreprise, mais simplement placer leur argent dans une optique de rentabilité. A proprement parler, les investissements de portefeuille sont donc des placements<sup>3</sup>.

Selon le FMI, on considère qu'un achat d'action est un investissement de portefeuille (un placement) tant que le total des actions détenues représente moins de 10% du capital social de l'entreprise.

Donc un investissement de portefeuille ne dépasse pas 10% du capital social de l'entité résidente et n'a pas pour finalité le contrôle et la participation dans la prise de décision.

### 1.2.2 L'investissement international direct

Cet investissement regroupe les capitaux prêtés par un agent économique d'un pays donné à un agent économique d'un autre pays. L'agent économique étranger est un simple prêteur. C'est l'emprunteur qui investit ces fonds pour son propre compte, il a le statut d'investisseur<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> <http://ses.webclass.fr/csN/notion/investissement-de-portefeuille>, consulté le 14/07/2015 à 22h23.

<sup>4</sup> BENISSAD, (M.E) : « Economie Internationale » ; Edition Publisud, Paris, P.79.



Alors que dans le cas de l'investissement direct étranger l'investisseur étranger apporte les fonds et investi par lui-même.

Les IDE à l'heure actuelle jouent un rôle de plus en plus important dans l'économie mondiale et dans le développement ; ils s'inscrivent dans différentes stratégies.

### 1.3 Stratégies des IDE :

Les IDE ont plusieurs stratégies d'implantation, ce qui se traduit, bien évidemment, par des déterminants de localisation et de délocalisations différents. Ainsi, nous pouvons distinguer trois stratégies d'investissement des FMN :

Parmi les plus connu on rappellera :

- ✓ Une stratégie d'accès aux ressources naturelles du sol et du sous-sol ;
- ✓ Une stratégie de marché dite « Horizontale » ;
- ✓ Une stratégie de minimisation des coûts ou « Verticale ».

#### 1.3.1 Stratégie horizontale :

La stratégie horizontale consiste à entreprendre la production sur un pays étranger plutôt qu'opter à l'exportation, le principe est l'arbitrage entre : les couts d'exportation (transport, dédouanement ...) et d'économies d'échelles résultant de la concentration de la production d'une part et d'une autre part les couts d'installation sur un pays étranger et les avantages qui viennent avec.

Quand le potentiel qu'offre le pays hôte en matière d'économie des coûts est insignifiant comparant au potentiel d'économie des coûts que l'entité pourrait réaliser en procédant à l'exportation, dans ce cas l'implantation horizontale n'est pas un choix judicieux, dans le cas contraire l'implantation est favorable.

Les nouvelles théories du commerce international enrichies l'analyse des stratégies d'implantation des firmes multinationales, *Markusen (1995)* explique l'investissement direct étranger à stratégie horizontale par une nouvelle approche :

Un IDE d'une stratégie horizontale peut se réaliser non-seulement pour éviter les coûts élevés à l'exportation mais aussi pour faire face à des coûts cachés, des investissements étrangers, à l'instar des investissements japonais vers l'UE dans le domaine de l'électronique ou vers l'USA dans l'automobile avaient pour motivation la suppression des barrières mises à l'exportation de leurs produits ( auto-dumping, des restrictions volontaires à l'exportation).

### **1.3.2 Stratégie verticale :**

Un IDE vertical prend lieu quand une FMN fragmente sa chaîne de production géographiquement. Cette fragmentation de la production se produit dans l'objectif d'exploiter les écarts entre les avantages comparatifs des pays. La modélisation de ce type d'IDE est fondée sur les besoins en input spécifique dans chaque étape du processus de la production. Les avantages comparatifs des pays aboutissent à des écarts dans les coûts de production. La FMN divise son processus production afin de minimiser ses coûts, maximiser ses profits et avoir une position de force envers ses concurrents locaux et internationaux. *Mucchielli (1998)* cite l'exemple de Ford. Dès le début des années 1980, Ford a commencé à pratiquer une stratégie globale en produisant « *The world car* », ou « *la voiture mondiale* », qui serait la même dans tous les marchés et, elle permettrait de réaliser des fortes économies d'échelle. Dans cet exemple, on voit bien que les activités les plus intensives en technologie comme la fabrication des composants de moteur se trouvent à Leamington (Angleterre) et Cologne (Allemagne). Au

contraire, les activités moins intensives en technologie comme l'assemblage final et les garnitures intérieures se réalisent à Valence (Espagne)<sup>5</sup>.

Ainsi selon le modèle de *Helpman (1984)* l'investissement vertical est motivé par les différences internationales des dotations factorielles, Delors les FMN garde les activités à forte intensité technologique dans le pays d'origine et délocalisent le travail à moindre intensité technologique à l'étranger (des pays de sud notamment).

### **1.3.3 La stratégie d'intégration complexe :**

Si on se réfère aux faits, la distinction entre IDE horizontal et vertical n'est pas si évidente en réalité. Les FMN s'orientent souvent vers des stratégies d'intégration complexes entre intégration horizontale et verticale.

Une intégration horizontale est favorisée par des coûts de transport élevés rendant ainsi l'exportation trop coûteuse, cependant si les coûts de transport descendent sous un certain seuil cela encourage une stratégie verticale de l'IDE.

Ce modèle, aussi connu sous le nom du « model K.C » a été proposé en premier lieu par *Markusen et Venables* en 1997, il combine les coûts de facteurs et les coûts d'accès au marché locale. En suivant ce modèle, une FMN procède à la fois des formes d'intégration verticale dans certains pays et horizontale dans d'autres pays (Yeaple, 2003).

---

<sup>5</sup> LAFI Mosbah : « Stratégie horizontale, stratégie verticale et modèle « KC » des firmes multinationales : une revue théorique et empirique », 2009, p.72.

### 1.3.4 Stratégie d'accès aux ressources sol-sol :

La stratégie d'accès aux ressources naturelles était la première raison d'attraction des IDE. Son évolution et son ampleur étaient déjà existants dès le XVI<sup>ème</sup> siècle. Elle n'est pas une caractéristique de l'économie multinationale ou globale puisqu'elle est apparue avant même l'évolution du concept « Globalisation ».

Dans ce cadre d'analyse les ressources naturelles sont exploitées à l'étranger pour des raisons climatologiques ou géologiques : celle-ci sont peu abondantes voire inexistantes dans le pays d'origine, ou encore elles sont difficilement exploitables du fait de leur coût honéreux ou des contraintes réglementaires, tel est le cas pour les exploitations de terrains pétrolier et miniers par exemple.

Néanmoins, l'importance relative des ressources s'est considérablement modifiée au cours de l'histoire. Aujourd'hui les métaux précieux ont été supplantés par le pétrole ou les minerais servant aux alliages, mais fondamentalement il s'agit toujours d'exploiter des ressources naturelles afin de les transformer et de les exporter vers le pays d'origine ou vers le reste du monde.

Cet aspect des IDE est le plus simple à comprendre et le plus évident à expliquer. Son déterminant principal est en fait l'existence des ressources naturelles dans le pays hôte. Cependant, ce dernier doit avoir un minimum de caractéristiques économiques et politiques qui lui permettront d'accueillir convenablement les IDE. Dans plusieurs études économétriques portant sur les déterminants des IDE ; des variables comme l'infrastructure, la corruption et la stabilité politiques paraissent toujours significatifs et ayant une influence sur les flux d'IDE et ce, quelle que soit la stratégie adoptée par les FMN.

Au-delà de cet état de fait, et en absence de variables macro-économiques, politiques ou de bonne infrastructure, encourageantes dans le pays hôte, nous pouvons dire que c'est une sorte de phénomène d'arbitrage qui s'installe pour les décideurs des firmes multinationales intéressées par l'exploitation des ressources naturelles existantes. En effet, si le risque d'instabilité touche directement l'activité de l'entreprise et que le gain potentiel de l'exploitation n'arrive pas à couvrir ce risque, il est évident qu'il y aura moins d'IDE et inversement.

Au-delà des différentes stratégies choisies par les investisseurs, les IDE peuvent prendre de différentes formes.

#### **1.4 Les formes des IDE :**

D'après la définition donnée par le FMI, un investissement direct étranger peut adopter les formes suivantes :

- La création d'une entreprise ou d'un établissement à l'étranger.
- L'acquisition d'au moins de 10% du capitale sociale d'une entreprise étrangère.
- Le réinvestissement des bénéfices réalisés par une filiale ou une succursale à l'étranger.
- Souscription à une augmentation de capital, prêts, avance de fonds ... entre une FMN et ses filiales.

Les IDE peuvent prendre différentes formes, deux retiendront essentiellement notre attention en mettant en lumière leurs avantages respectifs et inconvénients de chacun.

Les investissements *greenfield* (ou investissements en « rase campagne ») consistant en la création d'une unité de production des investissements *brownfield* consistant en l'acquisition d'une unité de production existante.

##### **1.4.1 Les investissements *greenfield* :**

Un investissement *greenfield* est un investissement internationale ou la société mère construit à partir du zéro sa filiale qui lui appartient complètement, il inclut des transferts de compétences et des activités de chaîne de valeur.

###### **1.4.1.1 Définition d'une filiale<sup>6</sup> :**

Une filiale est une entreprise dont un investisseur détient plus de 50 % des droits de vote, en d'autres termes une entreprise sous contrôle de l'investisseur.

---

<sup>6</sup> Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux QUATRIÈME ÉDITION, 2008, p.63.

Si un investisseur et les filiales détiennent ensemble plus de 50 % des droits de vote d'une autre entreprise, cette dernière est également considérée, dans le contexte de l'IDI, comme une filiale de l'investisseur.

Lorsque l'on détermine la portée d'une relation d'investissement direct, on considère que le degré d'influence qui peut être exercé *via* des relations de contrôle (détention de plus de 50 % des droits de vote) n'est pas diminué par l'existence éventuelle de liens multiples dans une chaîne de propriété :

- ❖ Une entreprise sous contrôle d'une filiale ou d'un groupe de filiales de l'investisseur (groupe qui peut aussi inclure l'investisseur) est elle-même considérée comme une filiale dans le contexte de l'IDI ;
- ❖ Toutefois, pour être précis, il importe de souligner qu'une entreprise sous contrôle d'une entité associée ou par un quelconque groupe comportant un associé, est considérée comme une entité associée dans le contexte de l'IDI.

#### 1.4.1.2 Les motivations des investissements *greenfield* :

Avantages internalisation, minimiser les coûts de transaction, accroître l'efficacité, améliorer la coordination, en évitant beaucoup de retard résultant de relations externes du marché.

Avantages de Propriété : l'entreprise est dotée de certains avantages en raison de la différenciation des produits, noms de marque, une technologie supérieure, l'accès différentiel aux marchés de capitaux.

**Avantages de localisation** : ils peuvent être créés comme il est entièrement à la société mère de choisir le lieu d'implantation. Par exemple, les investisseurs Jap aux États-Unis ont été assez prudents pour choisir des sites d'investissement loin de régions traditionnellement syndiqués ; ils ont préféré Tennessee au Michigan pour assurer la docilité de la nouvelle force de travail. Pas de bagages historique ou culturelle qui mèneront à un travail improductif.

L'option de commencer à petite échelle avant d'étendre plus loin son activité, selon la théorie du cycle de vie des produits de Vernon. Quand la demande pour les produits augmente, les

concurrents seront de plus attirés vers l'industrie, de plus, quand les exportations de la société mère baissent, elle finira par importer de sa filiale qui est sa propriété exclusive : Les constructeurs automobiles japonais ont initialement construit des usines de fabrication en Thaïlande pour couvrir plus de parts marché, désormais les coûts de production sont moindres en Thaïlande par rapport au Japon, le Japon est maintenant importe de voitures de la Thaïlande.

#### **1.4.1.3 Les risques des investissements greenfield :**

Les investissements greenfield comprennent des risques élevés. L'entreprise mère est amenée à supporter le poids financier élevé de l'implantation de l'entreprise. Cela est vrai en particulier dans les pays à risques ou l'entreprise étrangère peut faire l'objet d'une nationalisation, expropriation comme cela était le cas en Mexique ou encore en Russie. Avec un environnement politique trop rigide, la filiale peut également être confrontée à un problème majeur celui de l'incapacité pour elle de rapatrier les capitaux de retour à la société mère. Enfin l'inflexibilité de l'environnement culturelle peut empêcher la filiale de mener efficacement ses activités.

#### **1.4.2 Les investissements brownfield :**

Un investissement brownfield c'est quand une entreprise ou une entité gouvernementale prends control d'une entreprise déjà existante dans un territoire étranger afin de lancer une nouvelle activité de production.

Un investissement brownfield se fait à travers les fusions/acquisitions, souvent il présente l' moins couteux qu'un investissement *greenfield* et la procédure d'implantation est plus rapide. Il présente un autre avantage, celui plus l'acquisition d'un réseau commercial, bancaire et des fournisseurs locaux qui servent comme support d'appuis pour l'activité du fait que l'entreprise existe déjà dans le pays hôte. Avec l'acquisition la société australienne Optus, Singtel a gagné immédiatement des parts immenses dans le marché australien, Yahoo a acquiert Tumblr ce qui lui a permis de renforcer sa présence sur le web.

Cependant une entreprise qui opte pour ce type d'investissement devra faire face à un certain nombre des difficultés tel que : les employés de l'entreprise acquise qui peuvent faire l'objet d'un licenciement ce qui peut donner lieu à des tensions sociales. D'autres difficultés sont liée l'équipement dépassé, les défaillances dans les, processus opérationnels, les différences culturelle.

### 1.4.2.1 La Joint-Venture :

La JV est une relation contractuelle de collaboration entre deux partenaires autonomes, nouée dans un but économique déterminé, temporaire ou durable, et dont l'effet est de donner naissance à une filiale commune détenue et gérée par les deux partenaires dans un rapport d'égalité ou de quasi-égalité, lesquels partenaires feront bénéficier la filiale commune de l'appui technique, financier ou commercial de leur propre entreprise<sup>7</sup>.

LA JV s'inscrit comme une stratégie intermédiaire entre le greenfield et les acquisitions (brownfield) et elle propose plusieurs avantages :

- Contrairement au greenfield et au brownfield, le JV implique moins d'investissement et attention managériale ce qui se traduit par des risques moindres.
- Les industries stratégiques, comme les hydrocarbures, télécommunication... ont souvent des réglementations gouvernementales restrictives envers les acquisitions étrangères, c'est là où la JV intervient comme une solution optimale, ou encore, les difficultés peuvent être d'un autre ordre, en effet même si l'acquisition n'est pas bloquée par une réglementation restrictive, la JV peut être difficile à réaliser dans le cas où par exemple l'entité locale est perçue comme une richesse nationale ou (même si elle a un caractère symbolique) rendant son acquisition par une partie étrangère difficile à accepter par l'opinion publique. Nous citons l'exemple de la joint-venture Symantec-Huawei qui a été dissoute car Symantec a exprimé des craintes que sa liaison avec Huawei compromette son image en tant que société spécialisée dans la sécurité numérique et par ailleurs le gouvernement des États-Unis était concerné du point de vue de la sécurité dans la mesure où les informations classées détenues par Symantec pouvaient faire l'objet d'échange avec Huawei en raison de leur partenariat.

Cependant, la joint-venture présente aussi des désavantages :

---

<sup>7</sup> CAPRASSE (Olivier) : *Joint-ventures: des noces au divorce : Droit des sociétés, résolution des différends et arbitrage*, Edition LARCIER, Bruxelles, p.9.

- Les jeux de pouvoir entre les partenaires, la relation entre eux peut changer avec les changements des intérêts, ainsi changera aussi la perception de l'équité du contrat de partenariat (l'exemple de Nokia et Siemens).
- La difficulté de procéder à des changements de partage de contrôle une fois la joint-venture établie, une FMN risque de ne pas être en mesure de procéder à des changements organisationnels ayant pour objectifs une meilleure réussite de la joint-venture pour des questions juridiques.

#### **1.4.2.2 La participation majoritaire :**

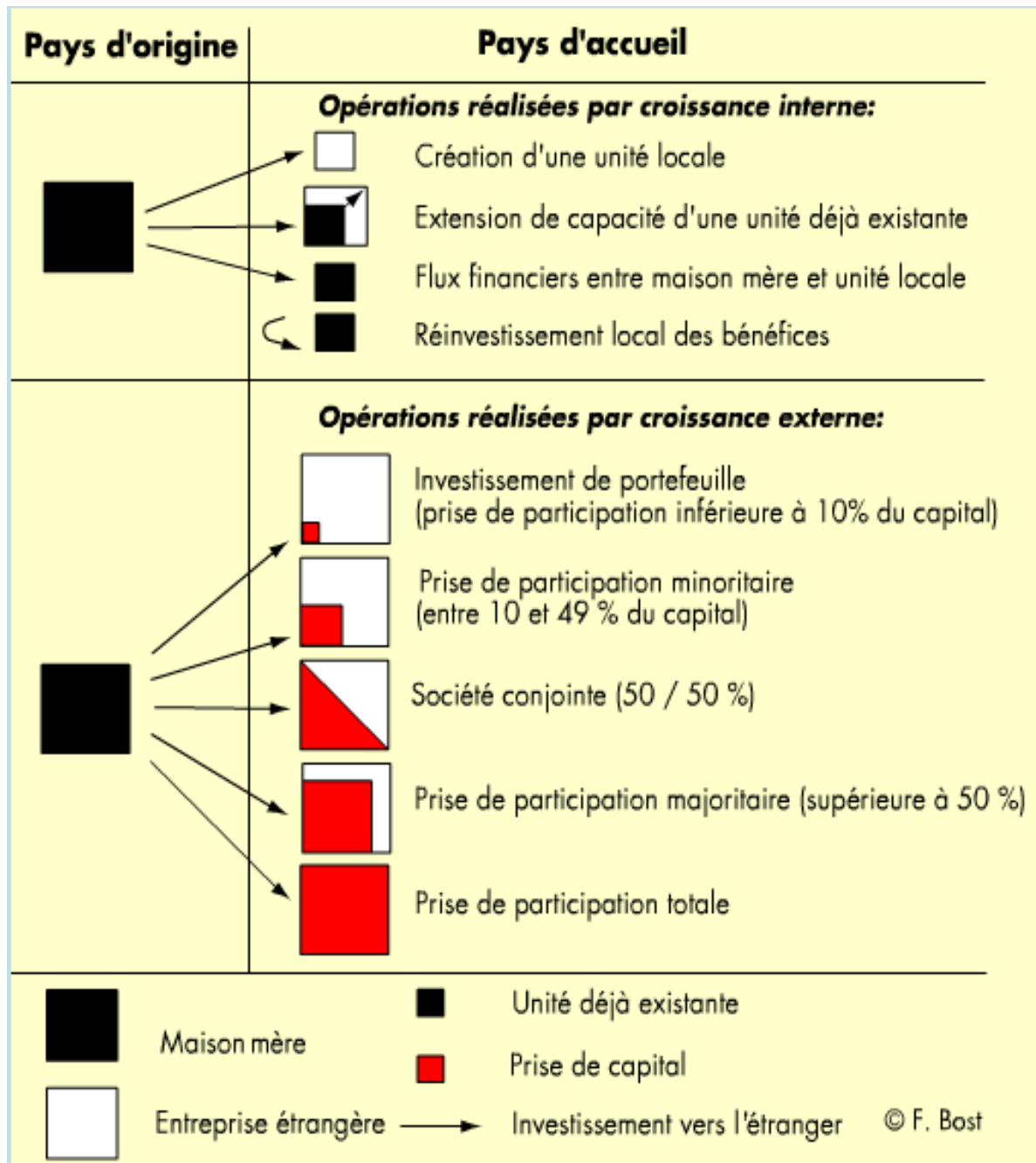
La firme étrangère détiendra plus de 50% des parts sociales, souvent elle n'est qu'une étape vers une acquisition.

#### **1.4.2.3 La participation minoritaire :**

La firme étrangère détiendra alors entre 10% et 50% des parts sociale, elle peut impliquer une prise de contrôle dans le cas où les parts détenues font que la firme soit actionnaire majoritaire dans une entreprise ou le capital est totalement dispersé.

Les différentes formes d'IDE peuvent être recensées en forme d'une figure :

Figure N°01 : Les différentes formes prises par les investissements directs vers l'étranger



Source : <http://mappemonde.mgm.fr>

---

Les investissements directs étrangers s'inscrivent dans une large conception d'une réorganisation globale des activités des FMN, devenu acteur majeur dans l'économie mondiale. Delors nous essayons de présenter les différents enjeux des Ide ainsi que leurs impacts.

## **SECTION II : ENJEUX ET IMPACTS DES IDE**

Les enjeux des IDE sont révélateur des intérêts que chaque partie désire défendre l'investisseur (le pays d'origine) ; le pays hôte, ces intérêts pouvant être dans certains cas convergeant dans autres cas divergeant.

L'investissement direct étranger (IDE) est l'un des attributs les plus marquants de la mondialisation ; l'un des enjeux majeurs pour les pays développés comme pour les pays en développement est d'en faire un atout pour le bien-être mondial. Selon une nouvelle publication de l'OCDE, si l'IDE peut parfois poser des problèmes dans l'économie qui l'accueille, ses avantages compensent très largement ses inconvénients

### **1.1 Les enjeux des IDE :**

Les coûts économiques de l'IDE, s'ils existent, prennent surtout la forme d'effets secondaires non souhaités. Des entreprises déficitaires peuvent nécessiter une restructuration, entraînant des pertes d'emplois. De grandes entreprises à capitaux étrangers peuvent s'arroger des positions dominantes sur le marché et réduire ainsi la concurrence. Les importations et les exportations des entreprises à capitaux étrangers<sup>8</sup> peuvent accentuer la volatilité de la balance des paiements. Mais ces "coûts" sont généralement limités dans le temps et peuvent être corrigés grâce à des mesures adéquates par les pouvoirs publics des pays d'accueil.

---

<sup>8</sup> PAUL.R.KRUGMAN. Maurice.Obstfeld : « économie internationale »4eme éditions.2eme tirage. paris.2004.traduction de la 6eme édition américaine par ACHILLE HANNEQUART ET FABIENNE LELOUP.p125

L'IDE a tendance à accentuer les forces comme les faiblesses de l'environnement économique du pays.

Dans ce contexte, on cite les enjeux suivants :<sup>9</sup>

### **1.1.1 Pour les pays d'accueil :**

L'existence d'un environnement économique relativement sain dans le pays d'accueil est aussi importante pour attirer l'IDE que pour profiter pleinement de ses apports. La transparence et le respect de la règle de droit figurent en tête des préoccupations des investisseurs. Autre facteur qui compte, la taille de l'économie d'accueil, comme le montre le fort pouvoir d'attraction de la Chine pour l'IDE<sup>10</sup>. Les petits pays peuvent eux aussi étendre la taille du marché en appliquant des politiques d'ouverture générale aux échanges et d'intégration commerciale régionale.

### **1.1.2 Pour les pays hôte :**

Pour le pays d'origine il est crucial d'attirer des IDE qui se traduiront par les apports en capitaux financiers ou en technologie.

Les apports en capitaux par le biais des IDE permettront aux pays hôte de mobiliser les capitaux nécessaires pour assurer le développement d'une filière économique. Ceci permettra non seulement une création de richesse mais sera pourvoyeuse d'emplois.

Les gouvernements des pays d'origine des investisseurs ont également un rôle important à jouer. Il leur faut notamment prendre en compte les conséquences de leurs politiques économiques nationales pour la capacité d'autres pays d'accueil potentiels à attirer les investisseurs étrangers du faite des politiques plus attractives de ces derniers.

Les IDE participent à la construction des avantages comparatifs d'une économie. Il est donc crucial pour les États d'éviter une "déconstruction" de ces avantages comparatifs en favorisant

---

<sup>9</sup> OCDE (2002) op cit. p56

<sup>10</sup> Bertrand Bellon et Ridha Gouia « investissements directs étrangers et développement industriel méditerranéen » édition economica ,paris 1998.p9

l'ancrage de ces investissements<sup>11</sup>, c'est-à-dire leur durabilité. Cela est possible en incitant à créer des interdépendances entre la firme étrangère et les producteurs locaux (échanges, coopération technologique...).

L'IDE est vecteur de transfert de technologie, ce qui est crucial pour le décollage et la remontée des filières vers des productions à plus fort contenu technologique ou de haut de gamme.

### **1.1.3 Evaluation des projets d'investissements<sup>12</sup> :**

Certaines agences de promotion des investissements ainsi que beaucoup de bailleurs internationaux ont développé des outils d'évaluation de projets. Ces outils sont cependant difficilement transférable en l'état, dans la mesure où toute évaluation implique un jugement particulier assis sur des critères d'appréciation particuliers : priorités sectorielles, aménagement du territoire (favorisant les zones moins avancées), stratégie générale de développement économique (interventionnisme vs. libéralisme, développement endogène ou exogène), politiques et ressources fiscales, situation du marché de l'emploi, niveau d'avancement technologique, etc. A l'heure de définir son degré d'implication souhaitable, une API retient fréquemment des critères souvent plus quantitatifs que qualitatifs. Au-delà des montants investis, et des emplois directs créés, l'intérêt d'un projet peut aussi s'apprécier en fonction du potentiel de développement d'un secteur économique, d'un territoire, mais aussi tout simplement de son état d'avancement (concept, études, autorisation...) et sa probabilité de réalisation (le facteur humain, i.e. les affinités entre la personne du décideur et le territoire considéré ou la personnalité de son vis-à-vis au sein de l'API).

## **1.2 Les Avantages et les inconvénients des IDE**

---

<sup>11</sup> OCDE « LES PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE À L'INTENTION DES ENTREPRISES MULTINATIONALES ». © OCDE 2008.p40.

<sup>12</sup><http://www.animaweb.org/fr/Realites-risques-benefices-investissement-etranger#investissement-direct-etranger> consulté le 23/07/2015 à 14h26.

Un IDE est la détention d'un intérêt stable par une entreprise située dans le pays d'origine d'un montant équivalent de 10% ou plus d'une entreprise située dans un pays étranger (le pays hôte). Bien que cette proportion de 10% soit généralement suffisante pour donner à l'entreprise du pays d'origine des moyens de contrôle importants de l'entreprise située dans le pays hôte, la plupart des IDE sont en général des contrôles à 100% ou par de , intra-entreprises et les profits réinvestis sur place. Les IDE sont extraits des balances des paiements. Toutefois, de grandes différences dans les méthodes de collecte et de mesure entre les différents pays conduisent à des écarts bilatéraux substantiels entre IDE entrants et IDE sortants.

Les IDE prennent à l'heure actuel une place prépondérante dans l'économie mondiale, les pays des investisseurs comme les pays hôte tentent par leur biais de préserver ou de favoriser leurs intérêts. Il apparaît à l'heure actuelle comme un moyen privilégié pour satisfaire ces objectifs.

Si les avantages en sont connus leurs inconvénients méritent aussi d'être soulignés.

### **1.2.1 Les avantages :**

Les avantages des IDE sont désormais largement reconnus : transfert des techniques, développement de la concurrence, diffusion des meilleures pratiques de production et de gestion, élévation du niveau d'éducation et de compétences professionnelles dans les pays hôtes. En outre, ces derniers se voient offrir un accès aux internationaux. Tous ces facteurs devraient soutenir la croissance.

Au niveau du stock de capital, nous considérons généralement qu'un IDE effectué dans un pays développé renforce les gains de productivité. Dans les pays émergents, les IDE participeront au processus d'accumulation nécessaire au progrès économique.

Par ailleurs, les créations d'emplois qu'apporte un IDE sont également génératrices de croissance des revenus et donc de l'activité. Il existe une différence importante entre le secteur des biens de consommation et celui des biens d'investissement.

Dans le premier, les IDE permettent une diversification de la gamme de produits offerts aux consommateurs du pays d'accueil et contribuent ainsi en cela à une amélioration du bien-être général, au-delà des effets favorables sur l'emploi et les revenus. De son côté, le secteur des biens d'investissement est un vecteur puissant de diffusion des progrès techniques au pays hôte

et remplit, de ce fait, un rôle très proche de celui des importations de biens à haute valeur ajoutée.

Les investissements directs étrangers sont un des types de capitaux communément sollicités par divers Etats. Notons néanmoins que les IDE suscitent un engouement tout particulier en ce qui concerne les pays en développement.

Permet des transferts de technologie, en particulier sous forme de nouveaux types d'intrants de capital fixe ; ce que les investissements financiers ou le commerce des biens et services ne peuvent assurer.

Ils s'accompagnent souvent de programmes de formation du personnel des nouvelles entreprises ; ce qui contribue au développement des ressources humaines du pays hôte.

Engendre des bénéfices qui contribuent à l'amélioration des recettes fiscales du pays bénéficiaire.

D'après Bosworth et Collins<sup>13</sup> (1999), l'IDE produit une augmentation remarquable de l'investissement intérieur lorsque les entrées de capitaux de portefeuille semblent n'avoir pratiquement aucun effet sensible sur l'investissement et les prêts un impact mitigé.

Un autre point encourageant la prolifération des IDE est leur résilience aux perturbations économiques. En effet, les IDE sont le plus souvent sous forme de machines ou d'infrastructures, donc difficiles voire impossibles à rapatrier en cas de crise économique. C'est cet élément qui les distingue des investissements de portefeuille qui sont très volatils et sensibles à la conjoncture économique.

L'IDE devrait donc augmenter l'investissement intérieur, favoriser la croissance économique et est tout adapté aux pays en développement.<sup>14</sup>

---

<sup>13</sup> Bosworth Et Collins (1999), "Capital Flows To Developing Economies : Implications For Saving And Investments" Brookings Paper On Economic Activity : 1, Brookings Institution, P143

<sup>14</sup> Fontagne L. Et Pajot M., (1999). « Investissement Direct Et Commerce International : Le Cas Français », *Revue Economique*, 49, (3): 593-605.P56

Selon les recherches de Fontagné L. et Pajot M., (1999), les IDE améliorent la compétitivité des entreprises installées sur le marché intérieur du pays récepteur et ont un impact positif sur les échanges extérieurs, en particulier sur les exportations. Ils entraînent aussi des externalités positives par les effets de sous-traitance et d'exploitation du progrès technologique.

### **1.2.2 Les inconvénients des IDE :**

Tous ces éléments illustrent bien l'opportunité que représentent les investissements directs étrangers aux pays en développement. Cependant ces derniers doivent veiller à ne pas trop se leurrer quant aux avantages des IDE.

En effet, la forte proportion d'IDE dans les apports de capitaux peut être signe de faiblesse, et non de force pour le pays récepteur. Les IDE affluent beaucoup plus dans les économies dont les marchés financiers sont déficients comme les pays à haut-risque. Ainsi, les investisseurs ont l'opulence de s'ingérer librement dans le fonctionnement de l'économie du pays hôte et d'y opérer directement au lieu de s'en remettre au marché financier ou aux institutions juridiques. Or, la politique économique recommande aux pays désireux d'accroître leur capacité d'accès aux marchés internationaux de capitaux, de se concentrer sur la mise en place de dispositifs d'application crédibles.

De même, le transfert de contrôle engendré par l'IDE n'arrange pas toujours l'économie résidente. En effet, avec les IDE, les investisseurs directs étrangers obtiennent des informations cruciales sur la productivité des entreprises qu'ils contrôlent. Ainsi, ils tendront à ne garder dans leurs portefeuilles que les entreprises très productives et à vendre les moins productives aux épargnants nationaux « non informés ». Comme dans d'autres cas de sélection adverse, ce processus peut conduire les investisseurs directs étrangers à surinvestir.

Un endettement excessif peut aussi limiter les avantages de l'IDE car l'investisseur peut rapatrier le nominal. Dans ce cas les gains liés à l'IDE seront réduits du montant de l'emprunt contracté dans le pays de l'IDE. De plus, l'IDE peut renforcer l'action des lobbys.<sup>15</sup>

---

<sup>15</sup> Loungani P. et Razin A. « Finances & Développement » juin 2005; p8

L'investissement direct étranger (IDE) est l'un des attributs les plus marquants de la mondialisation ; l'un des enjeux majeurs pour les pays développés comme pour les pays en développement est d'en faire un atout pour le bien-être mondial. Selon une nouvelle publication de l'OCDE, si l'IDE peut parfois poser des problèmes dans l'économie qui l'accueille, ses avantages compensent très largement ses inconvénients<sup>16</sup>.

---

<sup>16</sup> OECD « L'investissement direct étranger au service du développement. Optimiser les avantages, minimiser les coûts », Paris 2002.p60

---

## **SECTION III : Situation DES IDE DANS LE MONDE**

Certainement, les IDE constituent l'aspect le plus visible de la mondialisation. Les entreprises multinationales sont toujours en quête de nouveaux marchés et répartissent de plus en plus le processus de production sur différents pays à la recherche de la diminution des coûts bénéficiant de la libre circulation des ressources et des réglementations de plus en plus favorables envers les investissements étrangers, qui ont devenu un élément incontournable de l'économie mondiale.

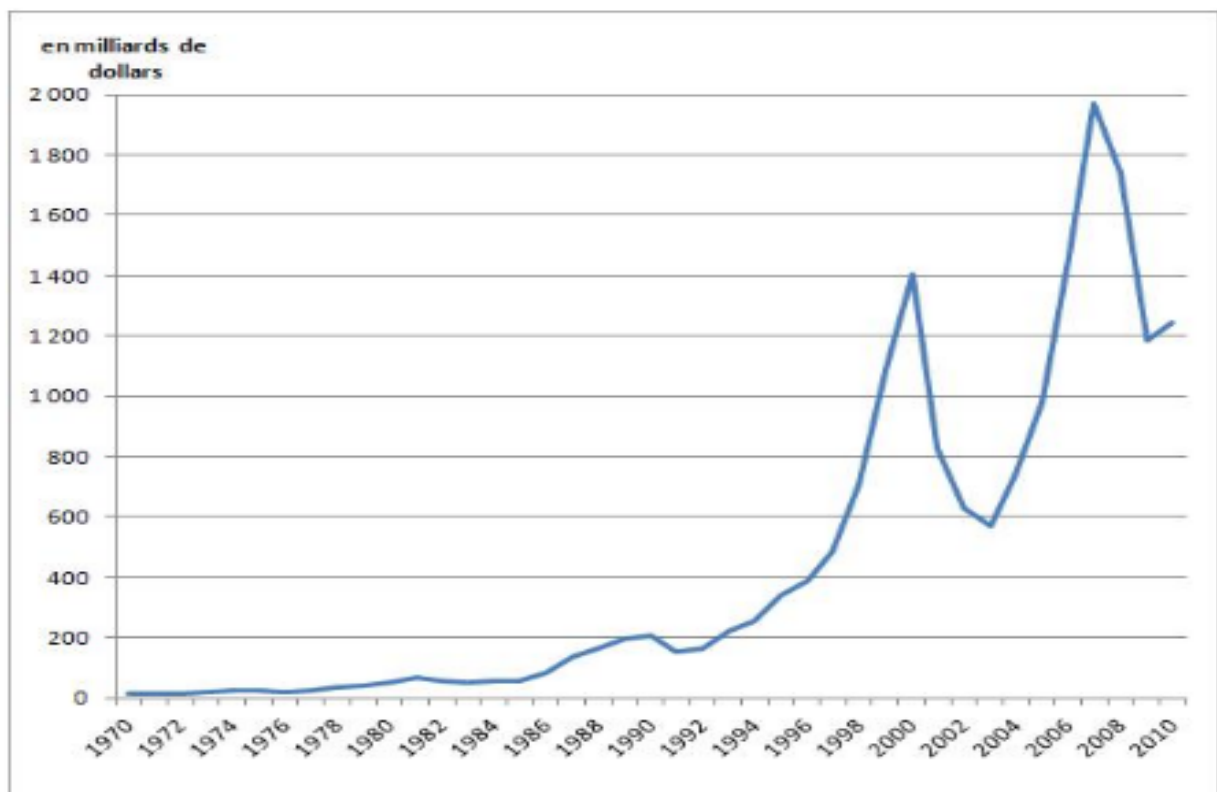
Dans cette section nous allons tracer l'évolution des investissements directs étrangers, cela à partir des années 1980.

### **1.3 Evolution des IDE :**

A partir des années 80 la montée en puissance des IDE est quasiment ininterrompue, une montée soutenue par une internalisation croissante de la production et des processus de libération économique des pays en développement.

#### **1.3.1 Explosion à partir des années 80 :**

Ce n'est qu'à partir de 1985 que les IDE ont connu une explosion sans précédent à l'échelle mondiale, pour la majorité des pays industrialisés dans une relation d'investissements directs croisés (du type Nord-Nord). Des régions comme l'Afrique et les pays de la rive Sud de la méditerranée en seront marginalisés pour le moment.

**FigureN°02 : Evolution des IDE (1970-2010)**

**Source : CNUCED**

La figure N°02 nous montre l'évolution des stocks des IDE, ceci de 1970 jusqu'au 2010 ; on remarque qu'une progression significative est aperçue à partir des années 1980.

La CNUCED fait état de flux d'ID dans le monde de l'ordre de 55 milliards de dollars en 1980, 240 milliards en 1990, puis 347 milliards en 1996. En l'an 2000, les flux d'IDE dans le monde ont atteint le montant record de 1 200 milliards de dollars, après 1 000 milliards en 1999. Au total, en vingt ans, les flux d'IDE dans le monde ont ainsi été multipliés par plus de 20. Le milieu des années 1980 se démarque toutefois par l'intensification du phénomène d'investissement international, par une croissance très soutenue des flux d'IDE (en moyenne de 30 % par an) tandis que la croissance du revenu mondial a été bien moindre. Par conséquent, le ratio des stocks d'IDE au PIB mondial est passé de 6,5 % en 1985 à 10 % en 1995, pour atteindre 17 % en 2000. Aussi peut-on parler d'une production internationale, c'est-à-dire d'une

« production de biens et services dans des pays dont les entreprises sont contrôlées et gérées par des maisons-mères se trouvant dans d'autres pays » (CNUCED, 1999)<sup>17</sup>.

L'essor qu'ont connu les IDE au cours des années 80 pouvait être expliqué par la forte croissance économique des pays de l'OCDE.

Plusieurs facteurs ont été à l'origine de cette forte progression, notamment, la libéralisation qu'a connue le secteur des services, essentiellement au niveau des banques, des assurances et des télécommunications. Ce processus de libéralisation a commencé au milieu des années 70 aux Etats Unis, le début des années 80 au Royaume Unis et le milieu des années 80 pour le reste de l'Europe et le Japon.

Encore, la libéralisation du secteur financier qui a rendu plus souple les mouvements des capitaux, aidé notamment par la révolution qu'a connu le secteur de télécommunications.

Ainsi les pays développés étaient à l'origine de 89,5% des flux des IDE sortant et de 70,1% des IDE entrant, contre 10,5% des IDE sortant et 29,9% des IDE entrant pour les pays en développement selon la CNUCED. **(voir annexes 1 et 2).**

Concernant les pays en développement on remarque le faible pourcentage d'attraction des IDE de la part des pays africains durant cette période (3,5% contre 15,3% pour l'Amérique Latine et 29,8% pour l'Asie du sud, Est et Sud-ouest).

### **1.3.2 La chute de 2001 et 2002 :**

De 2000 à 2001, les entrées et les sorties d'investissement direct étranger (IDE) dans les pays de l'OCDE ont accusé leur baisse la plus forte depuis plusieurs décennies. Les entrées totales dans la zone de l'OCDE sont tombées de 1 270 milliards de dollars US (USD) à 566 milliards de dollars, soit une chute de l'ordre de 56 pour cent.<sup>18</sup>

---

<sup>17</sup> SANDRINE, (Levasseur) : « Investissements directs à l'étranger et stratégies des entreprises multinationales », Département des études de l'OFCE, 2002, pp.107.

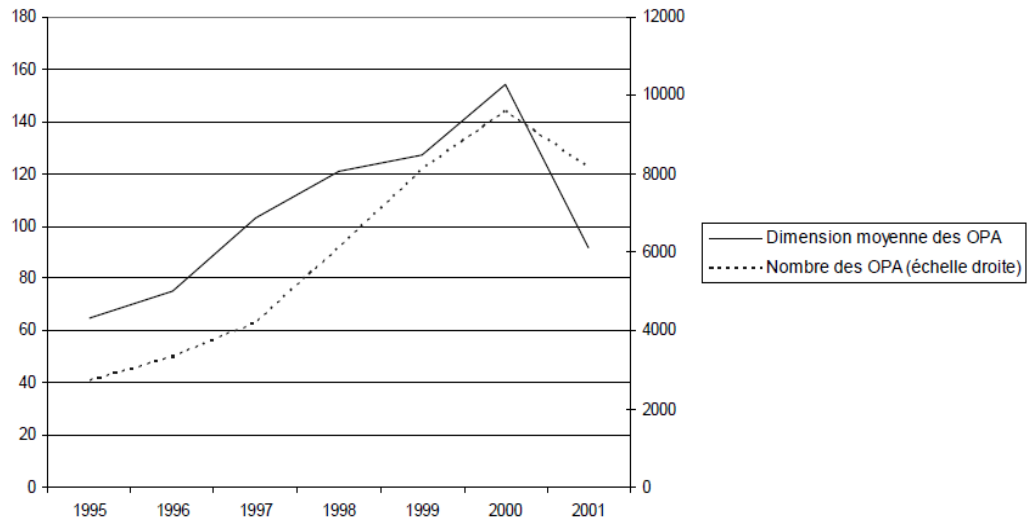
<sup>18</sup> OCDE : « Tendances et évolution récentes de l'investissement direct étranger », Septembre 2002, p.01.

Lorsque l'on analyse les causes de la chute des investissements internationaux en 2001, il est essentiel de considérer les niveaux auxquels ils s'établissaient l'année précédente. Le montant total des IDE en 2000 a été d'une ampleur sans précédent, s'établissant à un niveau près de six fois plus élevé que seulement cinq ans plus tôt (**graphique 1, partie A**). La baisse observée entre 2000 et 2001 a effacé les deux tiers de cette augmentation en ramenant les flux d'IDE à deux fois le niveau qui était le leur au milieu des années 90. En d'autres termes, il semble bien que l'évolution en 2001 n'ait pas correspondu à une baisse atypique des flux internationaux d'investissement, mais davantage à un retour vers des niveaux plus tenables après ce que l'on peut considérer comme une "bulle" de l'investissement en 1999 et 2000.<sup>19</sup>

---

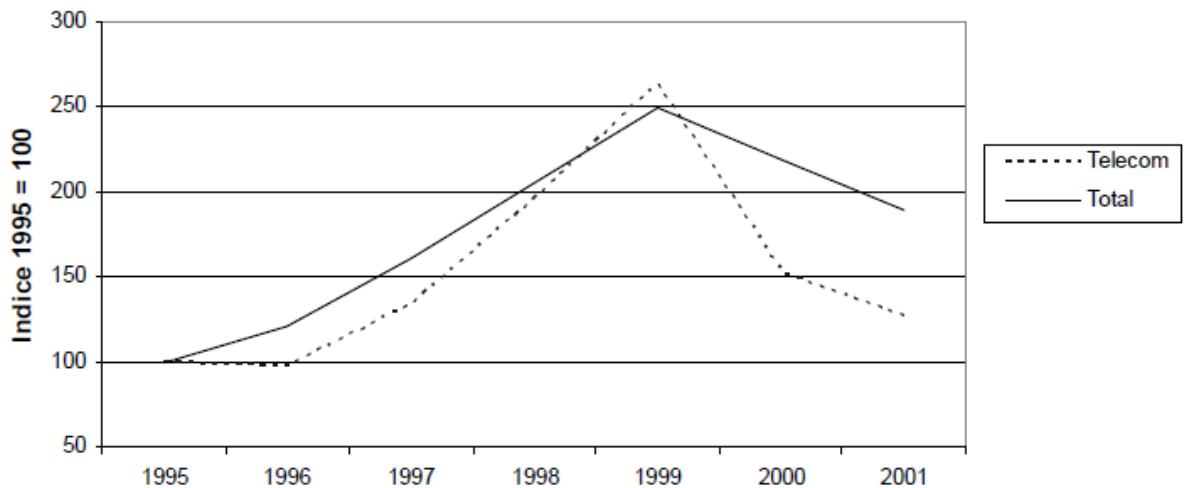
<sup>19</sup> Ibid, p.02.

**Figure N°03 : Fusions-acquisitions mondiales transfrontières : nombre et montant des OPA**



Source : OCDE

**Figure N°04 : Indices boursiers des Etats-Unis**



Source : OCDE

Le repli reflète la faiblesse des économies mondiales et américaines et la chute sensible de l'ensemble des activités de fusions et acquisitions et des privatisations (voir figure N°03 et figure N°04) à travers le monde ainsi que la déflation des prix des actions.

### **1.3.3 Tendances et évolutions récentes :**

Après quatre années consécutives de croissance, les entrées mondiales d'IED ont augmenté de 30 % pour s'élever à 1 833 milliards de dollars en 2007, dépassant ainsi largement le record historique atteint en 2000. Malgré la crise financière et la crise du crédit qui sévissent depuis le deuxième semestre de 2007, les entrées d'IDE ont continué de progresser dans les trois grands groupements économiques que sont les pays développés, les pays en développement et les pays en transition de l'Europe du Sud-Est et de la Communauté d'États indépendants (CEI)<sup>20</sup>. **(Voir annexe N°03).**

La CNUCED dans son rapport explique cette hausse s'explique dans une large mesure par la croissance économique relativement élevée et les bons résultats des sociétés enregistrés dans de nombreuses parties du monde. Les bénéfices réinvestis ont représenté 30 % environ des entrées totales d'IED en raison de la hausse des profits des filiales étrangères, surtout dans les pays en développement.

Concernant les entrées des IDE les Etats Unis restent toujours en avance, l'Europe domine les pays développées avec deux tiers des entrées.

Pour les pays en développement les entrées des IDE ont enregistré un montant record de 500 milliard dollars et le montant des sorties s'est élevé à 253 MD.

Avec l'aggravation de la crise économique et financière, les flux mondiaux des IDE ont chuté de 1 milliard 979 millions de dollars en 2007 à 1 milliard 697 millions de dollars en 2008, soit une baisse de 14%. Ce recul observé en 2008 ne s'est pas manifesté de la même manière dans les trois grands groupements économiques. Ainsi, dans les pays développés, où

---

<sup>20</sup> CNUCED, « Sociétés transnationales et leurs rôles dans les infrastructures », Rapport sur l'investissement dans le monde, Unites Nations Publication, New York et Genève, 2008, p.7.

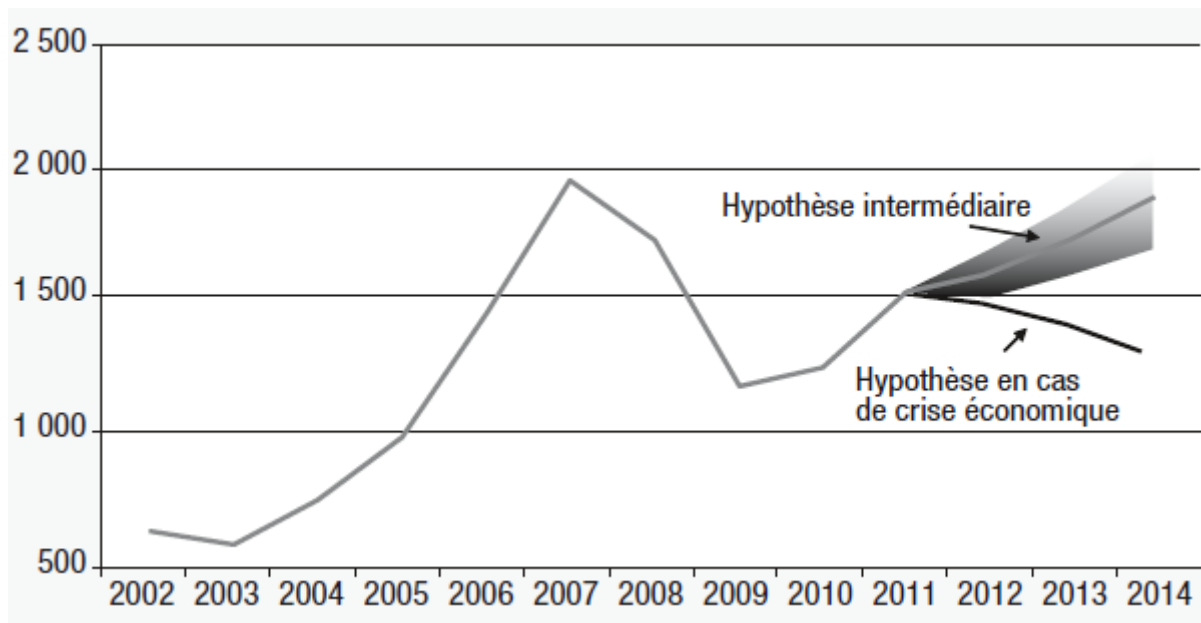
la crise financière a commencé, les flux des IDE ont chuté, alors qu'il continuaient d'augmenter dans les pays en développement et les pays en transition<sup>21</sup>.

En 2010, le rapport de la CNUCED sur l'investissement dans le monde, a indiqué que les flux vers les pays en développement et les pays en transition ont reculé de 27% en 2009, soit 548 milliards de dollars, après six années de croissance ininterrompue. Mais malgré ce repli des IDE dans les pays de ce groupe, ces pays semblaient mieux résister à la crise que les pays développés. Un constat encourageant pour les IDE dans ces pays, en effet, leur part dans l'ensemble des apports des IDE ne cesse de croître, et ainsi, pour la première fois, ces pays ont absorbé en 2009 la moitié des flux mondiaux. Toutefois, l'Afrique, pour sa part, reste toujours à la traîne avec une modeste part évaluée à 2% avec le Nigeria, l'Égypte, l'Afrique du Sud et l'Angola qui ont réussi à attirer une bonne partie des IDE en raison de leurs ressources pétrolières et de la grandeur de leurs marchés intérieurs<sup>22</sup>.

---

<sup>21</sup> CNUCED, « *Sociétés transnationales, production agricole et développement* », Rapport sur l'investissement dans le monde, Unites Nations Publication, New York et Genève, 2009, P.5.

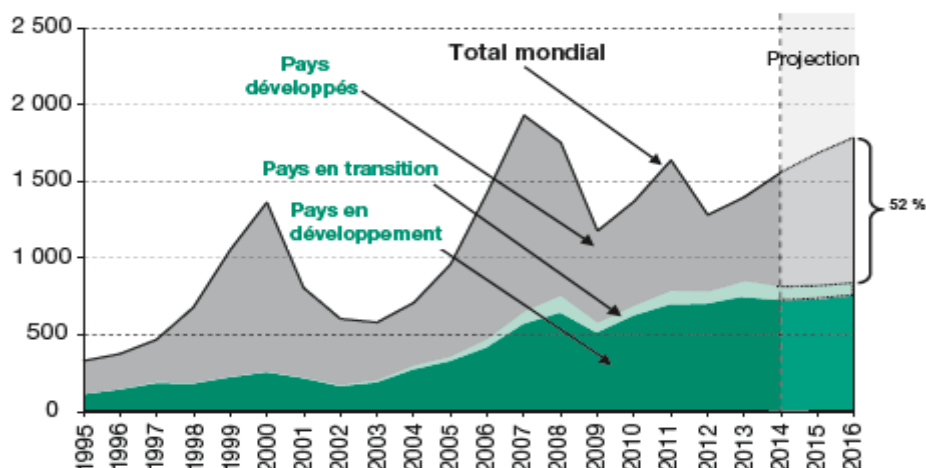
<sup>22</sup> CNUCED, « *Investir dans une économie à faible intensité de carbone* », rapport sur l'investissement dans le monde, Unites Nations Publication, New York et Genève, 2010, pp.5-9.

**Figure N°05 : Flux mondiaux des IDE, 2002-2012***(En milliards de dollars)***Source : CNUCED**

Ainsi, les flux des IDE ont repris leur croissance à partir de la deuxième moitié de 2009. **(Figure 05).**

Après une baisse en 2012 les flux des IDE ont reparti en croissance en 2013 avec une somme de 1450 MD, soit une croissance de 9% par rapport à l'année précédente. **(Voir annexe N°04).**

**Figure N°06 : Entrées d'IED, à l'échelle mondiale et par catégorie de pays, 1995 2013 et projections pour 2014 2016 (En milliards de dollars)**



Source : CNUCED

Les pays en développement conservent leur avance en 2013. Les entrées d'IED dans les pays développés ont augmenté de 9 % pour atteindre 566 milliards de dollars, soit 39 % des flux mondiaux, tandis que les entrées d'IED dans les pays en développement ont atteint un nouveau pic, à 778 milliards de dollars, soit 54 % du total mondial. Les 108 milliards de dollars restants sont allés aux pays en transition. Dix des 20 premiers destinataires de l'IED sont aujourd'hui des pays en développement ou des pays en transition. Les sorties d'IED des pays en développement ont aussi atteint un montant record. Les sociétés transnationales (STN) des pays en développement rachètent de plus en plus des filiales étrangères de STN de pays développés implantées dans leur région. Conjointement, pays en développement et pays en transition ont investi 553 milliards de dollars, soit 39 % des sorties mondiales d'IED, contre seulement 12 % au début des années 2000<sup>23</sup>. **(Voir figure 06)**

En Afrique les flux des IDE ont augmenté de 4% selon la CNUCED et ils sont composés globalement des flux interrégionaux, et l'Asie est la première bénéficiaire mondiale.

<sup>23</sup> CNUCED, « rapport de l'investissement dans le monde », 2014, p.08.

A la fin de ce chapitre, et dans une première section nous avons pu répondre aux interrogations liées à l'investissement direct étranger, les différentes définitions, les stratégies appliqués pour les IDE ainsi que les formes d'implantation à l'étranger.

Dans la deuxième section nous avons abordé les enjeux et les avantages et inconvénients des IDE, pour le pays d'accueil qui doit s'assurer que les investissements étrangers seront bénéfiques pour l'économie locale, et pour l'investisseur qui doit bien évaluer son projet d'investissement .

Et nous avons terminé par un aperçu de l'état des investissements directs étrangers dans le monde, l'évolution sans précédente à partir des années 1980, et la réaction des IDE faces aux crises économique et aux chocs pétrolier, et enfin les changements de rôles et la dominance des pays en voie de développement comme sources et récepteurs des IDE brisant ainsi la dominance nord-nord.

## **Chapitre 2 : Evolution des IDE en Algérie**

Dès 1962 l'Algérie a cherché à lancer sa propre économie, dans un premier temps, par souci de préserver son indépendance, elle opte pour un système d'une économie planifiée, un système qui a montré ses limites face aux variations du cours de pétrole, de ce fait le processus de transition vers une économie de marché à partir des années 1990 demeure indispensable ; attirer le capital étranger est plus que nécessaire pour le développement de l'économie locale et le rétablissement des équilibres macroéconomiques.

Ce deuxième chapitre sera consacré à la présentation des étapes qu'a traversé l'économie algérienne et les changements de la réglementation relatifs aux investissements étrangers dans une première section, et dans une deuxième section nous présenterons l'évolution des IDE, leur répartition sectorielle et leurs impacts.

## **SECTION I : Le développement de l'économie Algérienne**

L'économie algérienne post-indépendance a connu plusieurs changements, ainsi le cadre réglementaire des investissements directs étrangers.

### **2.1.1 L'économie algérienne et les IDE**

Depuis l'indépendance, un évènement qui a marqué l'histoire de l'Algérie, l'économie algérienne a subi de profonds changements, marquée par la mise en place d'une économie planifiée

#### **2.1.1.1 Evolution de l'économie algérienne**

Après une colonisation qui a duré 132 ans et une reconquête longue et douloureuse de l'économie nationale l'Algérie a commencé un processus de transformation de la structure économique nationale, une structure héritée d'une colonisation qui a laissé derrière elle un peuple pauvre et des inégalités immenses.

##### **2.1.1.1 La mise en place d'une économie d'état**

Le souci d'indépendance économique a amené l'Algérie à prendre des mesures radicales. Autrement dit, elle s'est consacrée à transformer les structures sociales et économiques du pays, héritées de la colonisation et la récupération de ses richesses

L'Etat algérien a alors procédé à :

- La nationalisation du secteur minier (1966) ;
- La nationalisation du secteur de distribution des produits pétroliers (1967 et 1971) ;
- Le lancement du pré-plan triennal (1967-1969) en vue de la mise en place des moyens matériels pour la réalisation des futurs plans.

En même temps s'opère la prise en main des structures monétaires et le contrôle des

circuits financiers. Ainsi, l'économie a enregistré la création de la Banque Centrale d'Algérie (BCA), le 13/12/1962 pour fonctionner effectivement le 02/01 /1963, le contrôle des changes avec les pays de la zone Franc dès le 19/01/1963, la création du dinar algérien le 10/04/1964 et la nationalisation de diverses banques en 1966 et 1967<sup>1</sup>.

Durant cette période, 1962-1971, l'économie algérienne était une économie planifiée avec la prédominance du secteur des hydrocarbures. Ainsi, le modèle de développement de l'Algérie détermine largement le contexte dans lequel va s'inscrire les investissements directs étrangers et justifier l'attractivité du pays dans le secteur des hydrocarbures. En effet, l'industrialisation a été dès l'indépendance une ambition nationale, et l'élément catalyseur de la stratégie algérienne de développement. L'objectif était la restructuration de l'ensemble de l'économie par le biais de l'industrialisation. L'industrie lourde était alors le fondement de l'économie, selon l'idée que « le jeune Etat ne voulait rester ni une réserve de matières premières pour les pays industriels ni un comptoir destiné à l'écoulement de leurs produits ; il voulait, au contraire, devenir lui-même à son tour un pays industrialisé »<sup>2</sup>.

Pour l'industrialisation le pouvoir a fait appel au financement des banques étrangères, en s'appuyant notamment sur ses réserves de gaz comme garantie, de plus il comptait sur les revenus de l'exportation des hydrocarbures dont les prix ont connu une véritable hausse suite au premier choc pétrolier de 1973.

Par ailleurs cette politique est axée sur : une industrie de base, une réforme agraire et l'indépendance à l'égard de l'extérieure.

A noter que dans cette période on a assisté à une augmentation de l'emploi et une diminution du chômage et une amélioration de plus en plus des conditions de vie.

### **2.1.1.2 L'échec de l'économie planifié**

En voulant rejoindre les pays industrialistes par la mise en place d'une stratégie des industries industrialisantes, notamment le fameux plan « Valhyd ». L'Algérie a mis en place des moyens colossaux et a fini par être complètement dépendante de la rente pétrolière et de l'extérieur en ce qui concerne les produits alimentaires et les capitaux et on a vu la dette

---

<sup>1</sup> Société Inter-Bancaire de Formation, « Système bancaire Algérien », Conférence de formation, 2006, pp.13-14

<sup>2</sup> G. Viratelle , « L'Algérie algérienne », Ed. Economie et Humanisme, Paris, 1971, p.185.

publique augmenté.

Pour diminuer la dette extérieure l'état a été obligé de suspendre le plan << Valhyd >> ce qui a entraîné une réduction de la capacité de production et plus de difficultés pour rembourser la dette.

Les prix de pétrole ont commencé à diminuer à partir de 1983 et cela c'est aggravé avec le contre choc pétrolier de 1986, la situation a donc devenue insoutenable ; le niveau de vie des algériens a diminué.

En revanche, cette industrialisation accélérée a nécessité des risques à prendre et a conduit à créer certains déséquilibres. En effet, entre 1962 et 1982, les politiques publiques ont placé l'économie dans une situation de dépendance vis-à-vis de la rente gazière et pétrolière, qui représente 97% des recettes d'exportation et près des deux tiers des ressources budgétaires constituant un pilier financier colossal mais hautement volatile<sup>3</sup>

### **2.1.1.3 Le passage vers l'économie de marché**

En 1980 appelé également la décennie noire et marqué par une colère sans précédent du peuple algérien souffrant de l'appauvrissement. Cela s'est traduit par des émeutes (les émeutes de la semoule en 1988).

Avec le contre choc pétrolier de 1986 l'économie algérienne c'est montrée vulnérable et le gouvernement n'est plus en mesure de rembourser sa dette extérieure qui ne cessait de s'accroître, évaluée à plus de 25 milliards USD au début des années 1990.

Le pays se résignera au rééchelonnement de sa dette extérieure, évaluée à plus de 25 milliards USD, au début des années 1990. Le rééchelonnement accompagné d'un Plan d'ajustement structurel (PAS) douloureux pour des catégories sociales déjà fragilisées permirent de réduire de moitié le service annuel de la dette. Cet accord, signé en 1994 avec le FMI et avec les créanciers, obligera l'Algérie à verser chaque année, jusqu'en 2006, un montant important des devises tirées de l'exportation des hydrocarbures. Des centaines de milliers d'emplois sont perdus et le revenu moyen de l'Algérie chute drastiquement<sup>4</sup>

Aussi, l'Algérie a introduit un nouveau dispositif législatif dans une optique de libéralisation

---

<sup>3</sup> K. Bouhou, « *L'Algérie des réformes économiques : un goût d'inachevé* », Politique étrangère, n°2, 2009, p.325.

<sup>4</sup> KPMG, « *Guide investir en Algérie* », 2014, op.cit, p.34 .

visant à soutenir l'investisseur privé local et ramener des capitaux étrangers, à cet effet :

- la loi sur la monnaie et le crédit ;
- le décret portant création de la Bourse des valeurs mobilières ;
- l'ordonnance relative au développement de l'investissement ;
- l'ordonnance relative à la gestion des capitaux marchands de l'Etat ;
- l'ordonnance relative à la privatisation des entreprises publiques ;
- la loi sur la concurrence.

Dès 1994, la situation sociale en Algérie s'aggrave, la libéralisation de l'économie et le désengagement de l'état qui s'est détaché de son rôle d'investisseur en devenant simplement un état régulateur et gérant de l'économie, ce qui a introduit un démantèlement du système productif étatique et a laissé place à la privatisation des entreprises, une privatisation qui a engendré des licenciements massifs (30% de la population active au chômage), le taux de croissance diminue avec la compression drastique de la demande et la forte dévaluation de la monnaie nationale ( le taux de croissance a atteint 1,1 en 1997 contre 3,8 en 1995).

Pour améliorer cette situation, en 2001 l'état a mis en place un nouveau plan triennal de soutien à la relance économique mais les résultats n'étaient pas encourageants.

En 2002 Le pays signe un accord avec l'Union Européenne et entame des négociations pour intégrer l'OMC.

Dans ce contexte .....

### **2.1.1.3.1 Les principales réformes**

Plusieurs étapes ont marqué la mutation de l'économie algérienne par des interventions successives du législateur algérien

#### **2.1.1.2.1.1 Les premières réformes**

##### **2.1.1.2.1.1.1 Libéralisation du commerce extérieur :**

La libération du commerce extérieur en Algérie est passée par deux étapes : une étape restrictive et une étape de liberté totale :

- **Une liberté restrictive :**

Cette ouverture instituée par l'article 41 de la loi de finances complémentaire pour 1990, cette étape est qualifiée de restrictive car :

- Elle concernait seulement les concessionnaires et les grossistes de plus elle ne touchait que certains produits par sur une liste spécifique établis par l'état.
- Leur activité était soumise à l'agrément préalable de la banque d'Algérie.
- L'agrément est subordonné à l'investissement futur dans la production de bien ou service.

- **La libéralisation totale :**

Cette deuxième étape va être inaugurée par le décret exécutif de février 1991 relatif aux conditions d'intervention en matière de commerce extérieur.

Ce décret consacrait la liberté du commerce extérieur, sous la seule condition d'immatriculation au registre de commerce en qualité de grossiste et ce, quel que soit le statut de l'opérateur et quelle que soit la marchandise à importer.

Seuls toutefois, les produits de large consommation étaient soumis à l'adhésion à un cahier de charges de l'administration du commerce préalablement à leur importation.

L'état, dans le cadre de l'accomplissement de sa mission de régulation, se devait au titre du suivi du marché, assurer la disponibilité de cette catégorie de produits pour la plupart, à l'époque du monopole, qui était alors subventionné durant la période du monopole d'Etat subventionnés.

Hormis, cet aspect de cahier des charges lié à la régulation du marché, le commerce extérieur était totalement libre.

#### **2.1.1.2.1.2 Les seconde réformes**

L'Algérie s'est engagée dans une seconde phase de réformes visant à renforcer le développement économique et notamment pour répondre aux exigences imposée par le PAS et sa nouvelle orientation économique.

##### **2.1.1.2.1.2.1 Promotion de l'investissement et de l'environnement des entreprises :**

Elle est articulée autour des PME considérées comme pourvoyeuses de croissance et d'emplois. Le cadre règlementaire et institutionnel (code d'investissement, politique de la concurrence, normalisation, métrologie, propriété industrielle) ainsi que le financement des PME. Un

programme de mise à niveau des entreprises est prévu dans le programme de relance, doté d'une allocation budgétaire initiale d'environ 30 millions d'euros.

#### **2.1.1.2.1.2.2 Réforme du secteur bancaire et financier :**

Elle vise l'assainissement des banques totalement recapitalisées, avec mise à niveau technique, l'amélioration et modernisation du système des paiements et des supervisions. Une ouverture sélective des banques au capital privé et étranger est envisagée.

#### **2.1.1.2.1.2.3 Privatisation**

Des nouvelles lois sur les capitaux marchands de l'Etat et sur la privatisation sont adoptés celle-ci s'accompagne de la création d'un ministère de la privatisation et des participations de l'état.

Enfin des mesures sont envisagées modernisation des infrastructures, libéralisation des finances publiques, ainsi que la réforme du secteur agricole.

### **2.1.2 Evolution du cadre législatif de l'investissement direct étranger**

Les premières lois en vigueur durant les années 60 mettent un cadre juridique rigoureux en matière d'investissement

- Code des investissements de 1963 .
- Code des investissements de 1966.
- Loi relative à l'investissement privé national de 1982.
- Loi relative aux sociétés mixtes de 1986.
- Loi relative à la monnaie et au crédit de 1990
- Le code d'investissement et la libération de la politique d'investissement de 1993.
- Ordonnance n° 01-03 relative au développement de l'investissement de 2001.
- Ordonnance n°06-08 modifiant et complétant l'ordonnance 01-03, de 2006.

En analysant la politique algérienne envers les IDE à travers ses lois, on distingue le passage d'une politique restrictive vers une politique libérale.

- Une politique restrictive où l'Algérie s'est penché vers une économie planifiée, et marquée par des opérations de nationalisations, l'Etat a donc été le seul investisseur d'où l'impossibilité à un opérateur étranger d'investir sur le sol algérien.
- Une politique libérale qui a commencé suite à la « Loi relative à la monnaie et au crédit de 1990 » ouvrant ainsi l'économie algérienne aux investisseurs étrangers.

Des 1966 le législateur met en place un cadre juridique rigoureux en matière d'investissement : l'ordonnance n° 66-284 du 15 Septembre 1966 prévoit un contrôle rigide de l'Etat sur toutes les activités menées par les étrangers sur le territoire algérien

### **2.1.2.1 Une politique restrictive**

Après l'indépendance l'Etat a par ailleurs procédé à une vague de nationalisation des ressources naturelles ainsi en 1970 le président de la République a annoncé la nationalisation des hydrocarbures, qui sera désormais gérée par SONATRACH.

Ceci a eu pour résultat un départ massif des investisseurs étrangers.

En 1982 un nouveau code d'investissements est adopté.

#### **2.1.2.1.1 Le code de 1982**

C'est le troisième code des investissements, cette loi était destinée entièrement aux investisseurs nationaux. Le capital étranger est régi par la n°82-13 du 28/08/82 modifiée par la loi n°86-13 du 19/08/1986, appelée aussi les sociétés mixtes. Mais ce dernier texte n'a pas attiré l'intérêt du capital étranger dans les sociétés conjointes, en effet il énonce que 51% du capital doit être détenu par le partenaire algérien (partenaire public vis l'exclusion du secteur privé local par ce texte). Les effets de la loi sont limités elles sont dus d'abord à l'exclusion de l'investisseur privé nationale ensuite à l'insuffisance des garanties proposées, et enfin à la soumission des litiges à la seule loi algérienne (exclusion de l'arbitrage).

#### **2.1.2.2 La politique d'ouverture**

Vue l'état grave dont souffrait l'économie algérienne, l'ouverture aux IDE s'est présentée comme une solution prometteuse. L'ouverture de l'économie algérienne est marquée notamment par la mise en place d'un nouveau cadre législatif une ouverture qui va se produire graduellement.

**2.1.2.2.1 La loi relative à la monnaie et au crédit de 1990**

Cette loi a mis fin aux dispositions antérieures qui imposent une majorité publique algérienne dans les capitaux des sociétés mixtes (51-49), elle a remplacé la distinction national étranger par résident non résident.

Désormais l'implantation des banques internationales faisables et les conditions de transfert de capitaux étrangers sont prévus.

Ainsi un non résident peut investir en Algérie sans limitation du capital social et un résident peut investir à l'étranger, cependant la liberté d'investir pour le privé n'est pas totale et il reste toujours des secteurs réservés à l'état ce qui constitue encore une limite à l'implantation limitait encore l'implantation des entreprises étrangères.

Elle a également apportée des garanties au rapatriement de capitaux investis, de leurs bénéficiaires et de leurs dividendes. Néanmoins, l'investisseur étranger est tenu de remplir un certain nombre de critères fixés par le conseil de la monnaie et du crédit. Ces conditions portaient sur l'impact de l'investissement sur l'économie nationale en générale et sur les réserves de changes en particulier.

**2.1.2.2.2 Le code des investissements et la libération de la politique d'investissement de 1993**

L'année 1993 a été décisive pour le choix du passage à une économie fondée sur l'initiative privée, privilégiant les mécanismes de marché, pour la répartition des ressources nationales et l'ouverture de l'économie algérienne à l'économie mondiale. Ce dispositif institutionnel et réglementaire est très incitatif. Il traduit le souci du législateur algérien d'attirer les capitaux étrangers dans les meilleures conditions. Cette loi repose sur les principes fondamentaux suivants :

- Liberté d'investir pour les résidents et non-résidents.
- Déclaration d'investissement comme procédure simplifiée.

- Désignation du guichet unique de l'APSI, comme une autorité unique de soutien et assistance aux investissements.
- Affirmations des garanties de transfert de capital investi et son bénéfice ainsi que la garantie de recours à l'arbitrage international.
- Institution des dispositifs d'encouragement et d'incitation à l'investissement, fondés sur le régime général et les régimes particuliers (ces régimes seront détaillés dans une partie antérieure).

L'article 7 de ce décret, stipule la création auprès du chef du gouvernement d'une agence de promotion, de soutien et de suivi des investissements (APSI).

### **2.1.2.3 Un cadre plus libérale au début des années 2000 :**

#### **2.1.2.3.1 L'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement<sup>5</sup>**

Le code des investissements de 1993 a été modifié par l'ordonnance n 01-03 du 20 aout 2001 relative au développement de l'investissement. Il fixe le régime applicable aux investisseurs nationaux et étrangers réalisés dans les activités économiques, de production de biens et services ainsi que les investissements dans le cadre de l'attribution de concession ou de licence. Cette ordonnance offre une série d'avantages aux investisseurs et mis en place les instruments nécessaires à une politique de promotion des investissements tels que le Conseil National de l'Investissement présidé par le chef du gouvernement, l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI). Cet organe dispose de structure centrale ainsi qu'un guichet unique décentralisé avec ses structures centrales et ses guichets uniques regroupant les secteurs administratifs concernés par l'acte d'investissement.

L'Agence gère également le fonds d'appui à l'investissement. Quant aux facilités, elles comprennent notamment un volet fiscal et parafiscal accordant des baisses importantes voir des exonérations selon les régimes prévus, sur certaines charges des entreprises. Le principe directeur et, plus l'intérêt de l'investissement pour l'économie algérienne est grand, plus les avantages accordés sont significatifs. La loi accorde donc des garanties essentielles aux investisseurs. La garantie des investissements au sens de la non-discrimination et du traitement

---

<sup>5</sup> Guide KPMG : « Investir en Algérie », 2001, p. 67.

identique entre toutes les personnes physiques et morales non résidentes et entre celles-ci et les personnes physiques et morales algériennes. Sont également garantis le transfert de capital investi et des revenus qui en découlent, l'intangibilité de la loi, le règlement des différends entre l'Etat et l'investisseur ainsi que la garantie du recours à l'arbitrage international.

#### **2.1.2.3.2 Les nouvelles orientations dans le cadre de l'ordonnance du 15 Juillet 2006**

Dans le souci d'une meilleure adaptation du cadre réglementaire de l'investissement au nouvel contexte économique et aux exigences des investisseurs existants et potentiels une nouvelle ordonnance modifiant et complétant celle de 2001, est mise en application par les autorités du pays.

L'ordonnance 06-08 du juillet 2006(approuvé par la loi 06-17 du 14 novembre 2006), modifiant et complétant l'ordonnance 01-03 du 20 août 2001 relative à au développement de l'investissement a apporté une série de mesures nouvelles. Ces dernières ont un caractère organisationnel (réglementaire) ou fiscal.

De ces dispositions nouvelles, nous pouvons noter ceux qui sont:

- Une avancée sur le plan des délais puisque cet amendement réduit non seulement les délais de traitement des dossiers d'investissement, en passant du délais de trente jours à celui de soixante-douze heures pour ce qui est de la décision relative aux avantages prévus au titre de la phase de réalisation et celui de dix jours pour ce qui est de la décision relative aux avantages relevant de la phase d'exploitation;
- L'institution d'une nouvelle procédure de recours à la suite d'un refus de délivrance de la décision d'octroi d'avantages ou lors de son retrait;
- L'action est mise également sur les possibilités et conditions de négociation pour bénéficier du régime dérogatoire, qui accorde une série d'avantages et pour une période plus longue que celle du régime général.

Des mesures supplémentaires sont prises après la crise mondiale.

### 2.1.2.3 Les nouvelles mesures après la crise mondiale

#### 2.1.2.3.1 La nouveauté apportée par l'ordonnance N° 09-01 du 22 Juillet 2009

Afin de s'adapter aux nouveaux changements économiques et aux investisseurs existant et potentiel, les autorités algériennes ont mis en application une nouvelle ordonnance modifiant et complétant celle de 2001 (modifiée et complétée). De ces dispositions nouvelles, nous pouvons citer:

- Les nouvelles immatriculations de sociétés étrangères doivent:

Faire apparaître un capital social avec un partenaire algérien de 51% ;

Fournir l'autorisation délivrée par le CNI et la déclaration faite à l'ANDI.

- Il est institué, pour les entreprises qui créent plus de 100 emplois au démarrage de l'activité, une période d'exonération de 5 ans au titre de l'IBS (et non plus seulement de 3 ans). ce privilège, qui a pour objectif de promouvoir l'emploi, s'ajoute aux autres mesures incitatives fiscales, parafiscales et douanières.
- Le décret exécutif no 09-181 du 12 mai 2009, fixant les conditions d'exercice des activités d'importation des matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état par les sociétés commerciales dont les associés ou les actionnaires sont des étrangers, a été modifié par décret exécutif no 09-296, daté du 2 septembre 2009 et publié au journal officiel n° 51 du 6 septembre 2009. Son article 2 notamment pour introduire dans ses dispositions la notion de résidence comme critère de qualification des partenaires éligibles à la constitution de ces sociétés commerciales, qui ne figurait pas dans la version initiale.
- Le financement nécessaire à la réalisation des investissements étrangers, direct ou en partenariat est le crédit d'investissements.

#### 2.1.2.3.2 La loi de finance 2014 : nouvelles règles aux investisseurs étrangers<sup>6</sup>

La loi de finance 2014 a été publiée au journal officiel le 31 décembre 2013.

---

<sup>6</sup> [http://www.blogavocat.fr/space/mohamed.chehat/content/algerie---loi-de-finances-2014---nouvelles-regles-aux-investissements-etrangers---activites-d-importation...\\_3f3876a3-fd8c-4f15-b049-c3368be0b271](http://www.blogavocat.fr/space/mohamed.chehat/content/algerie---loi-de-finances-2014---nouvelles-regles-aux-investissements-etrangers---activites-d-importation..._3f3876a3-fd8c-4f15-b049-c3368be0b271) consulté le 23/08/2015 à 22h32.

Désormais tout investisseur étranger en partenariat, qui contribue au transfert du savoir-faire vers l'Algérie et/ou produit des biens dans le cadre d'une activité déployée en Algérie, avec un taux d'intégration supérieur à 40%, bénéficie d'avantages fiscaux et parafiscaux, décidés par le conseil national de l'investissement dans le respect de la règle de répartition du capital 51/49 %

La demande de bénéfice des avantages fiscaux et parafiscaux formulée par l'investisseur étranger ou en partenariat est déposée auprès des services habilités du ministère chargé de l'industrie et de l'investissement.

La contribution au transfert du savoir-faire et la production des biens avec un taux d'intégration supérieur à 40% ainsi que les modalités d'octroi des avantages fiscaux et parafiscaux, par le conseil national de l'investissement, sont fixées par voie réglementaire.

#### **2.1.2.3.3 Modifications apportée par la loi de finance 2015**

La Loi de finances pour 2015 apporte des modifications à l'ordonnance 01-03, modifiée et complétée, relative au développement de l'investissement et introduit de nouvelles mesures de soutien et d'encouragement aux activités productives dans certaines activités économiques et d'allègement de la fiscalité des entreprises<sup>7</sup>.

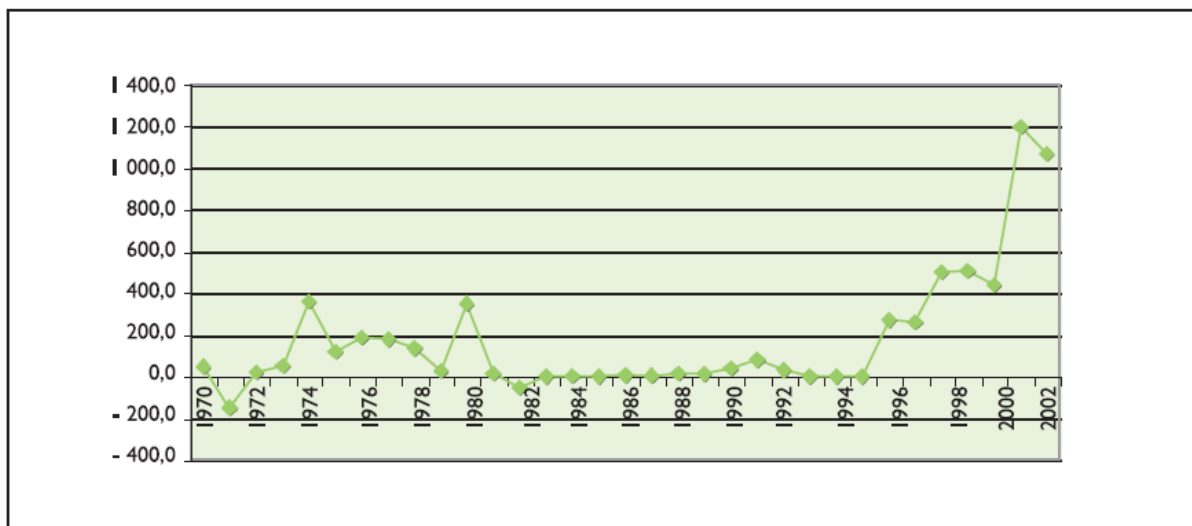
---

<sup>7</sup> <http://www.andi.dz/index.php/fr/cadre-juridique/mesures-introduites-par-la-loi-de-finances-pour-2015>

## SECTION 2 : EVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER EN ALGERIE

L'analyse de l'évolution des flux des IDE en Algérie sera abordée en deux étapes, suivant les bouleversements et les changements qu'a connu le pays en matière de politique d'investissement, la première étape (1970-1994) avant les réformes structurelles et une deuxième étapes à partir de 1995 qui suit les réformes structurelles.

**Figure N°07 : Flux des IDE entrant en Algérie en million dollars US (1970-2002)**



Source : CNUCED

### 2.2.1 Evolution avant les réformes structurelles

Le mouvement des IDE en Algérie était relativement marginal dans les années 60. Ce n'est qu'à partir du début des années 70, que le pays a enregistré une profonde mutation. Ce changement s'est concrétisé par la définition d'un cadre juridique et institutionnel plus

favorable à l'implantation des firmes étrangères. Dans cette perspective, les IDE vont connaître une forte croissance dans les années 70. Mais, il va enregistrer une stagnation dès le début des années 80

En 1971 l'Algérie a ouvert le secteur des hydrocarbures aux investisseurs étrangers et là on a enregistré d'important flux des IDE dans le secteur, un secteur qui s'est avéré plus attractif suite au deux chocs pétroliers des années 1970 et 1980 des flux qui constituaient presque la totalité des IDE dans le pays.

L'augmentation du prix du pétrole et l'interdiction faite aux grands groupes pétroliers de posséder des champs pétrolifères ont rendu plus intéressants les investissements dans les infrastructures pétrolières et gazières et permis de pallier au manque de ressources financières nécessaires pour l'entretien et la mise à niveau de celles-ci. De plus, avant 1992, l'Algérie n'autorisait pas les sociétés étrangères à produire directement pour leur propre compte, néanmoins elles pouvaient bénéficier de contrats de partage de production ou autres contrats de prestation de service avec l'entreprise publique SONATRACH<sup>1</sup>.

Durant les années 80 on a enregistré une quasi-absence des flux des IDE, une absence justifiée par la remise en cause du plan « VALHYD » un plan qui prévoyait des investissements massif de l'Etat dans le secteur, ce qui n'était pas très encourageant pour les investisseurs étranger, sans oublier qu'avant 1993 la production était monopolisée par SONATRACH les seules options pour les parties extérieures voulant investir étaient des contrats de partage de production ou de prestation de service.

### **2.2.2 Evolution après les réformes structurelles**

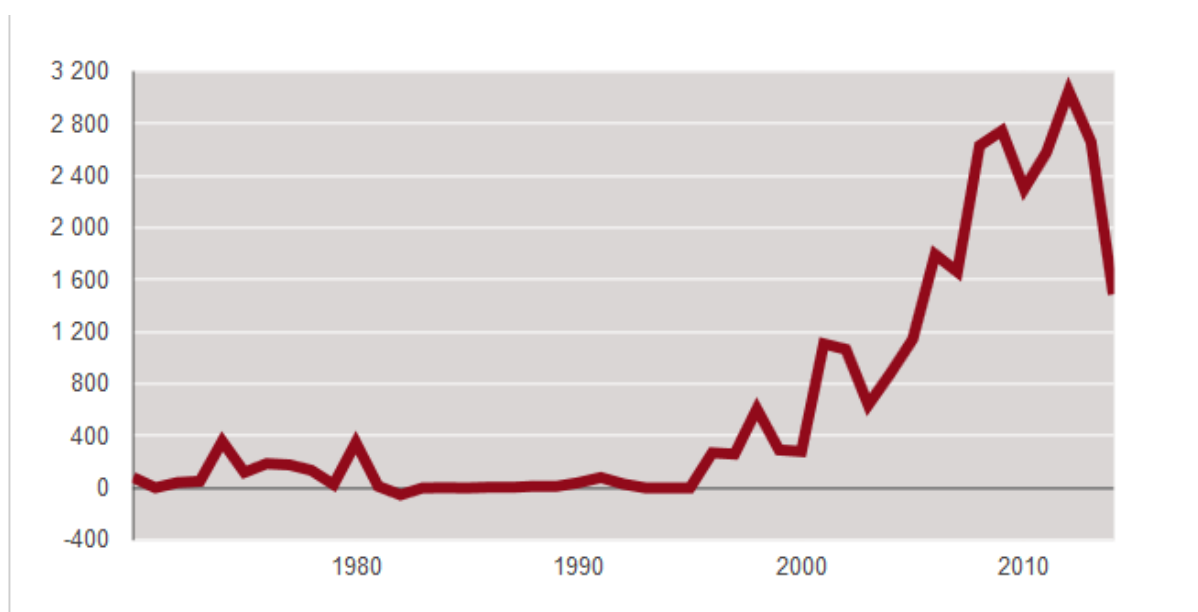
La deuxième période est marquée par une reprise des flux des IDE, durant cette période l'Algérie a opté pour une politique plus libérale en voulant trouver des solutions à la dégradation de la situation économique du pays causé par la chute des prix du pétrole, ainsi le gouvernement, et à travers des réformes macroéconomiques, a ouvert la voie à l'investisseur privé.<sup>2</sup>

Bien que l'ambitieux programme de privatisations mis en place ait rencontré de nombreux obstacles (chômage, poids de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) dans les rouages politiques, rigidités administratives, résistance des acteurs partisans de l'ancien système) qui ont considérablement ralenti sa mise en œuvre, les IDE ont été encouragés dans

une certaine mesure par une nouvelle législation fiscale plus attractive et un cadre institutionnel d'appui plus approprié (Code des investissements de 1993, amendé et complété par l'ordonnance de 2001). L'évolution favorable du flux des IED en Algérie au cours des dernières années a renforcé la volonté politique des autorités : en effet, dans l'ambitieux Programme de soutien à la relance économique (PSRE) lancé en 2001 pour une période de trois ans, la politique relative à l'investissement occupe une place prépondérante<sup>2</sup>.

Par ailleurs, l'État algérien a pris des dispositions pour offrir un certain nombre de garanties aux investisseurs ; c'est ainsi que de nombreuses conventions multilatérales et bilatérales en matière d'investissements ont été ratifiées. Cette volonté politique forte est l'un des déterminants qui a permis une reprise rapide des flux d'IED dans de nombreux secteurs (télécommunications, agroalimentaire, chimie et pharmacie) et une amélioration de l'image de l'Algérie auprès du secteur privé international.

**Figure N°08 : IDE entrant en Algérie en millions de dollars (1980-2010)**



Source : CNUCED

Ainsi on remarque une évolution rapide du stock des IDE en Algérie qui a atteint 1108 Millions de Dollars en 2001 contre 280 Millions en 2000.

A noter que la forte baisse en 2003-2004 a touché toute l'économie mondiale qui traversait une période de récession, après , l'augmentation a repris son court jusqu'à atteindre 1795 Millions de dollars et l'évènement marquant est que la part des investissements hors hydrocarbure a dépassé celle des hydrocarbure ( 53,02% contre 46,97%).

**Tableau N°01 : IDE en Algérie**

Investissement Direct Etranger	2012	2013	2014
<b>Flux d'IDE entrants</b> (millions USD)	3.052	2.661	1.488
<b>Stocks d'IDE</b> (millions USD)	23.607	25.298	26.786
<b>Nombre d'investissements greenfield***</b>	18	16	13
<b>IDE entrants</b> (en % de la FBCF****)	4,7	3,7	2,1
<b>Stock d'IDE</b> (en % du PIB)	11,4	12,1	12,5

**Source : CNUCED**

Après la nette diminution de 2012, les IDE entrants ont augmenté en 2013, sans atteindre le niveau de 2011. Les autorités tentent d'améliorer le climat des affaires, qui reste perfectible. Ainsi, l'Algérie a été classée 154ème sur 189 pays dans le classement Doing Business 2015 de la Banque mondiale, le pays reculant de sept places par rapport à 2014. Les investisseurs sont plus prudents depuis la sanglante prise d'otage sur le site gazier d'In Amenas (40 morts) en 2013. Un important gisement pétrolifère découvert en 2013 devrait attirer de nouveaux investisseurs. Le développement des gisements d'hydrocarbures restants nécessitera des afflux d'IDE conséquents dans les années prochaines. En outre, la construction d'un complexe sidérurgique a commencé début 2015, le Qatar possédant 49% du capital du projet estimé à 2 milliards EUR.

### 2.2.3 Répartition régionale et sectorielle

La répartition régionale et sectorielle des IDE reste un aspect très important.

### 2.2.3.1 IDE par pays d'origine

L'Algérie a signé des accords de coopérations politique et économique avec la France, l'Italie et l'Espagne, de ce fait et selon les statistiques publiés par l'ANDI (de 2002 jusqu'au 2008) l'Europe est la région la plus présente en Algérie. (Voir tableau N° 02)

Alors que les USA étaient les principaux investisseurs avec environ 908 millions de dollars investis entre 1998 et 2001.

**Tableau N°02 : Projets d'investissement étranger (entre 2002 et 2008)**

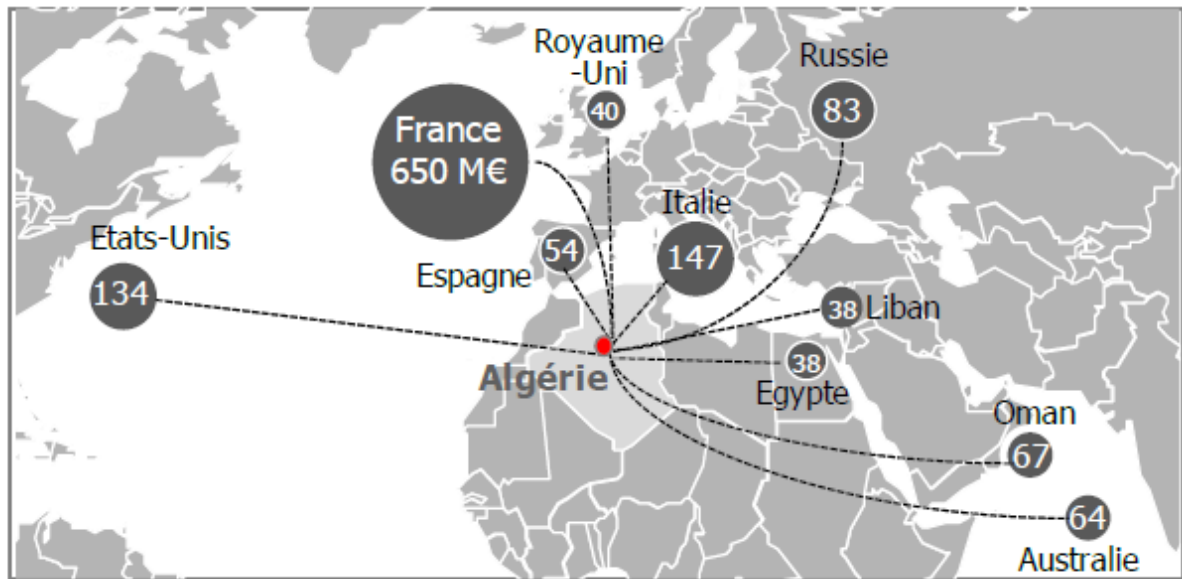
Région	Nombre de Projets	%	Montant (million DA)	%
Europe	278	47,27	237 866	31,81
dont UE	235	39,96	214 674	28,71
dont France	121	20,57	39 376	5,26
Asie	32	5,44	55 416	7,41
Amériques	14	2,38	27 254	3,64
Pays Arabes	251	42,68	422 052	56,45
Australie	1	0,17	2 954	0,39
Multi nationalité	12	2,04	2 054	0,27
<b>TOTAL</b>	<b>588</b>	<b>100</b>	<b>747 596</b>	<b>100</b>

Source : Programme MEDA II de l'Union Européenne pour les pays du Sud & Sud Est de la Méditerranée, « Evaluation de l'état d'exécution de l'Accord d'Association Algérie-UE », Investissement Développement Conseil (IDC), Novembre 2009, Alger, p.122.

La figure N°08 nous montre l'origine des flux des IDE vers l'Algérie entre 2008 et 2010.

\*

Figure N°09 : Flux d'IDE vers l'Algérie (entre 2002 et 2010)



Source : ANIMA, « la Méditerranée entre croissance et révolution », Etude n° 20, Mars 2011, p.49.

Nous pouvons constater selon la figure N°09 que la France arrive en tête avec 650M€ représentant ainsi la dominance européenne, les USA enregistrent 134M€ et l'Oman est le premier pays arabe avec 67M€.

En 2012, une nette baisse des investissements européens a été enregistrée et l'intérêt de plus en plus important des investisseurs du GOLF. Comme le montre le tableau N°03.

Tableau N°03 : Flux d'IDE vers l'Algérie par pays en 2012 (en pourcentage).

Les pays investisseurs	2012, en %
<b>Koweït</b>	23,0
<b>Espagne</b>	17,0
<b>Egypte</b>	17,0
<b>États-Unis</b>	13,0
<b>France</b>	7,0
<b>Arabie Saoudite</b>	6,0
<b>Chine</b>	4,0

Source : Agence nationale de développement de l'investissement

### 2.2.3.2 IDE par secteur d'activité :

La CNUCED dans son étude sur la politique d'investissement en Algérie a conclu que deux secteurs priment : l'énergie et les hydrocarbures, et après viennent les Télécommunication et les nouvelles technologies en second lieu.

Le tableau N°04 nous montre la répartition sectorielle des IDE en Algérie entre 2002-2012.

**Tableau N° 04: Répartition des projets d'IDE réalisée entre 2002-2012**

SECTEURS D'ACTIVITE	NOMBRE DE PROJETS	%	MONTANT EN Millions DA	%	EMPLOIS	%
INDUSTRIES	220	56%	599 200	74%	23 450	57%
SERVICES	97	23%	167 118	21%	10 363	24%
BTPH	63	15%	12 082	1%	6 698	14%
TRANSPORT	16	4%	3 991	0%	505	1%
AGRICULTURE	6	1%	887	1%	82	2%
SANTE	5	1%	6 192	0%	737	0%
TOURISME	3	1%	13 587	2%	1 124	1%
<b>TOTAL</b>	<b>410</b>	<b>100%</b>	<b>803 057</b>	<b>100%</b>	<b>42 959</b>	<b>100%</b>

**Source : Agence National de Développement de l'Investissement.**

A partir de ce tableau on constate que l'industrie est le secteur qui attire le plus les investissements étranger avec 220 projets et notamment le secteur qui emploi le plus avec 23450 emplois.

L'agriculture la santé et le tourisme quant à eux leur participation reste très limite

### 2.2.4 Les effets des IDE sur l'économie Algérienne

Il est difficile de mener une analyse complète sur l'impact des IDE sur l'Algérie. En effet, l'ouverture à ce type d'investissement ne s'est affichée que depuis une dizaine d'années et leur concentration est essentiellement constatée dans le secteur des hydrocarbures. Ainsi, et d'une manière générale, les effets des IDE sur l'économie nationale peuvent être résumés dans ce qui suit :

1. L'effet sur le capital humain.
2. Les effets sur le développement du tissu industriel national.
3. Les préoccupations environnementales.

### **2.2.3.1 L'effet sur le capital humain**

Les entreprises étrangères ont générés un nombre important d'emploi (le cas d'ORASCOM par exemple). En effet, entre 2002 et 2008, l'ANDI a enregistré des déclarations d'investissements étrangers, générant 88 287 emplois, soit 11% du total des emplois générés par les investissements dans cette période, contre 91.04% pour les investissements locaux<sup>8</sup>.

Et pour profiter de cet avantage de création d'emploi, l'Algérie a entrepris des réformes dans le domaine de l'emploi, le marché du travail, l'éducation et la formation professionnelle, ceci dans le but d'améliorer les qualifications de son capital humain et répondre au marché de l'emploi par la formation appropriée.

Ainsi, le gouvernement a adopté en 2008, un plan d'action pour la promotion de l'emploi et de lutte contre le chômage ceci dans la perspective de maintenir et d'améliorer les performances dans le domaine de l'emploi, au profit notamment des jeunes nouveaux arrivants sur le marché de l'emploi. Aussi, ce plan se fixe comme objectif la promotion de la main d'œuvre qualifiée et le développement de l'esprit d'entrepreneuriat. En effet, à partir du 2008, le nouveau Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle (DAIP) destiné aux demandeurs d'emploi avec ou sans qualification, sous forme de contrat d'insertion, a permis l'insertion d'un nombre important de salariés.

### **2.2.3.2 Les effets sur le développement du tissu industriel national**

L'économie algérienne est fortement dépendante des hydrocarbures qui servent d'ailleurs souvent de facteur d'analyse unique de l'économie. En effet, presque l'ensemble des recettes

---

<sup>8</sup> Programme MEDA II de l'Union Européenne pour les pays du Sud & Sud Est de la Méditerranée. « Evaluation de l'état d'exécution de l'Accord d'Association A1erie-UE ». op cit, p.119.

de l'Etat ont leur origine dans la fiscalité pétrolière. Néanmoins, ces tendances varient d'une année à l'autre et ceci en fonction des prix internationaux du pétrole.

Selon la Banque Mondiale<sup>9</sup>, une meilleure diversification économique aiderait l'Algérie à faire face et à réduire sa vulnérabilité à la volatilité extérieure et permettrait de renforcer la croissance de 0.5 à 0.7 point de pourcentage. De plus, une plus grande ouverture aux échanges et à l'investissement étranger dans les secteurs hors hydrocarbures pourrait renforcer également la croissance à moyen terme.

En réalité, l'impact des IDE sur le tissu industriel algérien, ne peut être analysé et en tirer des conclusions, en raison de l'importance du poids des hydrocarbures dans l'économie et qui masque le résultat de toute autre entreprise. Mais il est possible de dire que cet impact, bien que minime, existe et tend à s'intensifier.

#### **2.2.3.4 Les préoccupations environnementales**

Dans ses préoccupations environnementales, l'Algérie a montré sa bonne volonté avec la ratification de la convention sur les changements climatiques qui avait été signée en juin 1992. A partir de là, elle a commencé à remplir les engagements qui en découlent, notamment par l'élaboration de son plan national de lutte contre les gaz à effet de serre.

En effet, le plan suivi énonce les mesures à prendre essentiellement dans les secteurs particulièrement vulnérables pour réaliser des actions, notamment dans le secteur de l'énergie, dont la plus grande partie du travail sera concentrée dans la récupération des gaz torchés des puits de pétrole, le traitement des rejets industriels et des boues de forage, la mise à niveau des centrales électriques, le développement du réseau de carburants peu polluants, et l'industrie et dont l'objectif est l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur industriel, mais aussi dans le secteur de l'agriculture avec le reboisement massif, de nouvelles infrastructures et pratiques agricoles, le dessalement d'eau de mer, la réutilisation des eaux usées épurées dans l'agriculture et l'industrie<sup>10</sup>.

D'une manière générale, les investissements étrangers en Algérie ont suivi une évolution contrastée depuis les années 70, en effet, après une longue absence dans l'économie nationale, les flux des IDE ont connus une reprise depuis 1996, grâce aux réformes entreprises mais aussi

---

<sup>9</sup> Banque Mondiale. « Stratégie macroéconomique à moyen terme pour l'Algérie : Soutenir une croissance plus rapide avec la stabilité économique et sociale », op cit. p.10.

<sup>10</sup> CNUCED. « Examen de la politique de l'investissement en Algérie ». p.60.

au cadre d'appui à l'investissement offert par les autorités algériennes. Ainsi, depuis 2000, l'Algérie commence à attirer un nombre important d'investisseurs étrangers, qu'ils soient de pays développés ou de pays en développement. Néanmoins, la plupart des investissements réalisés sont concentrés dans le secteur des hydrocarbures au détriment des autres secteurs d'activités qui essayent de se faire une place.

A la fin dans ce chapitre nous avons pu tracer l'évolution de l'économie algérienne postindépendance ainsi l'évolution du cadre législatif de l'investissement direct étranger dans une première section.

Dans la deuxième section nous avons dressé la progression des IDE en Algérie ; leur répartition sectorielle ; leurs origines.

# **Chapitre 3 : Attractivité des IDE en Algérie**

L'Algérie a toujours cherché à briser sa dépendance vis-à-vis des hydrocarbures, de ce fait attirer le capital étranger pour la participation au développement économique et sociale du pays est plus que nécessaire.

Ainsi dans ce chapitre nous allons introduire les organes chargés de la promotion de l'investissement à savoir : le CNI, l'ANDI et le guichet unique dans une première section, la deuxième section sera consacrée aux avantages, garanties et protection des investisseurs en Algérie. Finalement analyser les sources de blocages des investissements étrangers.

## **SECTION 1 : ORGANES CHARGES DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS**

Plusieurs organismes sont chargés dans la promotion et le suivi des investissements étrangers en Algérie, que ce soit au niveau des ministères ou des administrations relevant de ces ministères. On trouve à cet effet :

- Le ministère de l'industrie et de la promotion des investissements ;
- Le conseil national de l'investissement ;
- L'agence nationale de développement de l'investissement ;
- L'agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière ;
- Le guichet unique ;
- Le fond d'appui à l'investissement.

### **3.1.1 Le CNI**

Le conseil national de l'investissement a été introduit par le décret exécutif n°1-281 du 24 septembre 2001.

Il est placé sous l'autorité du Chef du Gouvernement qui en assure la présidence.

Ses travaux sont sanctionnés par des décisions, des avis et des recommandations

Le redéploiement institutionnel opéré en octobre 2006 a renforcé le CNI dans son rôle stratégique. L'action de ce conseil s'exerce désormais en matière de décisions stratégiques

relatives à l'investissement et en matière d'examen des dossiers d'investissements présentant un intérêt pour l'économie nationale<sup>1</sup>.

Au titre des fonctions de proposition et d'étude, on peut relever que le **CNI** :

- propose la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement ;
- propose l'adaptation aux évolutions constatées des mesures incitatives pour l'investissement ;
- propose au gouvernement toutes décisions et mesures nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de soutien et d'encouragement de l'investisseur ;

Etudie toute proposition d'institution de nouveaux avantages.

Au titre des décisions que le **CNI** prend, au-delà de ses nouvelles attributions résultant de la loi de finances complémentaire, il y a :

- l'approbation de la liste des activités et des biens exclus des avantages ainsi que leur modification et leur mise à jour ;
- l'approbation des critères d'identification des projets présentant un intérêt pour l'économie nationale ;
- l'établissement de la nomenclature des dépenses susceptibles d'être imputées au fonds dédié à l'appui et à la promotion de l'investissement ;
- il détermine les zones qui sont susceptibles de bénéficier du régime dérogatoire prévu par l'ordonnance du **15 juillet 2006**.

Il faut ajouter que le **CNI** évalue les crédits nécessaires à la couverture du programme national de promotion de l'investissement, encourage la création d'institutions et d'instruments financiers adaptés (...) et d'une façon générale, traite de toute question en rapport avec l'investissement.

### 3.1.2 L'ANDI

Créée dans le cadre des réformes de 1ère génération engagées en Algérie durant les années 1990, l'Agence en charge de l'investissement a connu des évolutions visant des adaptations aux mutations de la situation économique et sociale du pays. Initialement APSI, Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement de 1993 à 2001, puis ANDI, Agence

---

<sup>1</sup> <http://www.mdipi.gov.dz/?Conseil-National-de-1> (consulté le 18 juillet 2015 à 16H).

Nationale de Développement de l'Investissement, cette institution gouvernementale s'est vue confier la mission de facilitation, de promotion et d'accompagnement de l'investissement<sup>2</sup>.

### **3.1.2.1 Passage de l'APSI vers l'ANDI**

Le passage de l'APSI vers l'ANDI s'est traduit par des modifications des cadres institutionnelles et réglementaires : la création du CNI et des structures régionales de l'agence (guichet unique décentralisé) dans les 48 wilayas, l'instauration d'une commission interministérielle de recours, clarification des rôles des différents intervenants dans le processus d'investissement; Révision du dispositif d'incitation à l'investissement; Suppression du niveau d'autofinancement exigé à l'éligibilité aux avantages; Simplification des formalités d'obtention des avantages; Allègement des dossiers de demande d'avantages.

### **3.1.2.2 Mission de l'ANDI**

L'ANDI a pour missions<sup>3</sup> :

- L'accueil, le conseil et l'accompagnement des investisseurs au niveau de ses structures centrales et régionales;
- L'information des investisseurs à travers notamment son site web, ses supports de promotion et ses divers points d'information sur les événements économiques organisés en Algérie et à l'étranger;
- La formalisation sur une base d'équité et dans des délais courts des avantages prévus par le dispositif d'encouragement;
- La veille à l'exécution concertée avec les différentes institutions concernées (Douanes, impôts etc.), des décisions d'encouragement à l'investissement;
- La contribution à la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement, en synergie avec les secteurs économiques concernés;
- La mise à la disposition des investisseurs potentiels sa bourse de partenariat.

<sup>2</sup> <http://www.andi.dz/index.php/fr/a-propos>, consulté le 23/08/2015 à 22h30.

<sup>3</sup> <http://www.andi.dz/index.php/fr/a-propos>, consulté le 23/08/2015 à 22h30.

L'expérience de l'ANDI en matière de promotion lui a permis d'assurer une place dans les réseaux internationaux des agences de promotion de l'investissement en entretenant des coopérations (WAIFA, ANIMA, AFRICANET), de même l'ANDI a signé aussi plusieurs accords et conventions bilatérales avec plusieurs API dans le but d'échange d'expériences.

Afin de fournir des prestations selon les normes et standards internationaux, l'ANDI œuvre avec diverses institutions et organismes internationaux tels que :

- CNUCED pour le conseil et l'expertise, à l'occasion de l'examen de la politique d'investissement en Algérie;
- ONUDI pour la formation et le perfectionnement des cadres de l'agence sur les méthodes d'évaluation des projets d'investissements;
- Banque Mondiale pour l'audit du processus de création d'entreprises et propositions de mesures d'amélioration dans le cadre de son programme DOING BUSINESS.

### **3.1.3 Le guichet unique**

Le guichet unique est une institution décentralisée (un démembrement de l'ANDI), il est composé des cadres de l'ANDI elle-même ainsi que les représentants du : CNRC, services des douanes, services de l'urbanisme, services de l'aménagement du territoire et de l'environnement, services de l'emploi et du travail, CNAS et CASNOS, APL, CALPIREF.

Le rôle du guichet unique décentralisé est de faciliter et simplifier les procédures légales de constitution des sociétés et de mise en œuvre des projets d'investissement. A cet effet, les représentants des administrations et organismes qui le composent sont chargés de délivrer directement à leur niveau, les documents requis et à fournir les prestations administratives liées à la réalisation de l'investissement. Ils sont, en outre, chargés d'intervenir auprès des services centraux et locaux de leurs administrations ou organismes d'origine pour lever les difficultés éventuelles rencontrées par les investisseurs<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> <http://www.andi.dz/index.php/fr/a-propos>, consulté le 23/08/2015 à 22h30.

---

Et afin de garantir l'efficacité de l'action du guichet unique et en faire un véritable instrument de simplification et de facilitation en direction des investisseurs, des réaménagements ont été introduits, afin de lui permettre de s'ériger en espace incontournable pour la réalisation et le développement des projets d'investissement. Les prestations fournies par le guichet, ne se limitent plus à la simple information mais s'étendent à l'accomplissement de l'ensemble des formalités requises, grâce à la délégation effective du pouvoir d'action, de décision et de signature accordés par les administrations et organismes concernées, à représentants au sein du guichet.

L'investisseur non résident fait l'objet d'une attention particulière de la part du législateur. En premier lieu, le directeur du **GUD** constitue l'interlocuteur direct et unique de l'investisseur non résident.

En deuxième lieu, le directeur du **GUD** doit accompagner l'investisseur, établir, délivrer et attester du dépôt de la déclaration d'investissement et de la décision d'octroi des avantages. En troisième lieu, il doit prendre en charge les dossiers examinés par les membres du **GUD** et s'assurer de leur bonne finalisation, une fois acheminés vers les services concernés<sup>5</sup>.

L'ensemble des documents délivrés par le **GUD** faisant foi, toutes les administrations sont tenues de s'y conformer.

---

<sup>5</sup> KPMG « *Investir en Algérie* », Op.cit, p.69.

## **SECTION II : AVANTAGES, GARANTIE ET PROTECTION DES INVESTISSEURS**

Les IDE s'accordent une place de plus en plus importante au sein de l'économie algérienne, un pays qui demeure plus que jamais besoin sa dépendance aux hydrocarbures (96% des exportations, 60% des recettes publiques et 30% du produit intérieur brut proviennent des hydrocarbures).

Or, avec la chute des prix du pétrole l'économie algérienne a encore montré sa vulnérabilité, la balance de paiement est négative pour la première fois en quinze ans poussant le gouvernement à faire recours aux réserves de change, une situation qui ne peut plus durer et la nécessité de faire appel au capitaux privé nationaux ou étrangers s'impose.

Dans ce cadre nous allons analyser l'attractivité et le potentiel de l'Algérie Quant aux investissements direct étrangers.

### **3.2.1 Les mesures prises par l'Etat**

L'Etat Algérien a pris plusieurs mesures dans le but d'attirer les IDE, parmi eux on cite :

### 3.2.1.1 Régimes d'avantages dédiés à l'investissement :

En Algérie les projets d'investissement peuvent bénéficier de multiples formes d'exonération et de réduction fiscale selon la localisation et l'impact économique<sup>6</sup>, ainsi l'octroi de ces avantages est subordonné à certaines conditions :

- Le dépôt d'une demande d'avantage auprès de l'ANDI (**Annexe 4**).
- Lors de la réalisation et l'exploitation du projet, accordé une préférence aux produits et services locale.
- L'obligation de réinvestir l'équivalent du montant des avantages accordés dans le cadre du projet.
- Dans le cas du non-respect de ces avantages le bénéficiaire aura l'obligation de rembourser le montant des avantages accordés induit d'une amende de 30%.
- Si le montant de l'investissement dépasse 1500 Millions de Dinars l'octroi de l'avantage est subordonné à une décision du CNI.

Ainsi, trois régimes d'avantages sont prévus : régime générale, régime dérogatoire et enfin régime de droit commun.

#### 3.2.1.1.1 Régime Générale

Depuis 2006, ces avantages sont accordés à tous investissements n'entrant pas dans le champ d'application de la liste «négative» faisant l'objet du décret exécutif n°07-08 du 11 janvier 2007 modifié et complété.

##### 3.2.1.1.1.1 Au titre de la réalisation<sup>7</sup>

Exonération de droits de douane pour les biens non exclus, importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement;

Franchise de TVA pour les biens et services non exclus, importés ou acquis localement entrant directement dans la réalisation de l'investissement

Exemption de droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné.

<sup>6</sup> <http://algerian-embassy.be/investissement/> consulté le 24/07/2015 à 23h12.

<sup>7</sup> <http://www.mf.gov.dz/>, consulté le 23/08/2015 à 23h30.

#### **3.2.1.1.1.2 Au titre de l'exploitation<sup>8</sup>**

Les avantages fiscaux cités ci-dessous sont octroyés après constat de l'entrée en activité établi par les services fiscaux à la diligence de l'investisseur, pour une durée de trois (03) ans, pour les investissements créant jusqu'à cent (100) emplois :

- exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) ;
- exonération de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP).

Cette durée peut être portée de trois (03) ans jusqu'à cinq (05) ans pour les investissements créant plus de 100 emplois au moment du démarrage de l'activité.

Ces dispositions s'appliquent également aux investissements déclarés auprès de l'ANDI à compter du 26 Juillet 2009.

#### **3.2.1.1.2 Le régime dérogatoire**

Comprend le régime des zones à développer et le régime de droit commun

##### **3.2.1.1.2.1 Régime des Zones à développer**

Prévue pour les investissements réalisés dans des zones à promouvoir, ou le développement nécessite une contribution particulière de l'Etat, notamment, ces investissements doivent porter sur des activités non-exclus des avantages<sup>9</sup>.

##### **3.2.1.1.2.1.1 La phase de réalisation**

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement ;
- application du droit d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille (2‰) pour les actes constitutifs de sociétés et les augmentations de capital ;
- Prise en charge partielle ou totale par l'Etat, après évaluation de l'Agence, des dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement ;

<sup>8</sup> MINISTERE DES FINANCES, « Guide fiscale de l'investisseur » ; 2<sup>d</sup> édition 2015, p.25.

<sup>9</sup> CNUCED, « Examen de politique d'investissement en Algérie », p.39.

- Franchise de la TVA pour les biens et services non exclus des avantages entrant directement dans la réalisation de l'investissement, qu'ils soient importés ou acquis sur le marché local ;
- Exonération de droits de douane pour les biens importés non exclus des avantages, entrant directement dans la réalisation de l'investissement.
- Exemption des droits d'enregistrement, des frais de publicité foncière et de la rémunération domaniale portant sur les concessions, pour les biens immobiliers bâtis et non bâtis consentis destinés à la réalisation de projets d'investissement. Cet avantage s'applique pour la durée minimale de la concession consentie.

#### **3.2.1.1.2.1.2 La phase de l'exploitation**

- Exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés ;
- Exonération de la taxe sur l'activité professionnelle.
- Exonération, à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement.
- Avantages supplémentaires de nature à améliorer et/ou à faciliter l'investissement, tels que le report des déficits et les délais d'amortissement.

#### **3.2.1.1.2.2 Investissement présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale (convention)**

Ce régime s'applique aux projets qui « présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale ». En pratique, il s'agit de projets qui s'insèrent dans des secteurs encore peu ou pas développés et/ou qui contribuent à substituer une production locale aux importations. Ils bénéficient automatiquement de la plus large gamme d'avantages prévus pour une durée de 5 ans au titre de la réalisation et pour une durée de 10 ans au titre de l'exploitation. La décision relative à l'octroi de ce régime relève directement du CNI<sup>10</sup>.

Les critères qui déterminent si ou pas l'investissement présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale sont établis par voie réglementaire après avis favorable de conseil national d'investissement.

---

<sup>10</sup> <http://www.tresor.economie.gouv.fr/>, consulté le 23/06/2015 à 21h30.

La convention fera l'objet d'une négociation entre l'investisseur et l'établissement qui représente l'Etat (ANDI), et sous supervision du ministre chargé de la promotion de l'investissement.

L'ordonnance prévoit les avantages suivants :

#### **3.2.1.1.2.2.1 En phase de réalisation**

Les avantages concernant cette phase sont accordés pour une durée maximale de cinq (5) ans, il s'agit:

- d'une exonération et/ou franchise des droits, taxes, impositions et autres prélèvements à caractère fiscal frappant les acquisitions opérées tant par voie d'importation que sur le marché local, des biens et services nécessaires à la réalisation de l'investissement ;
- d'une exonération des droits d'enregistrement portant sur les mutations des propriétés immobilières affectées à la production ainsi que la publicité légale dont elles doivent faire l'objet ;
- d'une exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs de sociétés et les augmentations de capital et d'une exonération de la taxe foncière sur les propriétés immobilières affectées à la production.

#### **3.2.1.1.2.2.2 En phase d'exploitation**

Ils sont accordés pour une durée maximale de dix (10) années à compter du constat d'entrée en exploitation établi par les services fiscaux, à la diligence de l'investisseur; il s'agit :

- d'une exonération de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) ;
- d'une exonération de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP)

A noter que d'autres avantages peuvent être accordés par le conseil national de l'investissement, et ce, bien sûr en respectant la réglementation en vigueur.

### 3.2.1.1.3 Le régime du droit commun

Ce sont des avantages accordés outre les avantages du régime dérogatoire des zones, ce régime a pour but d'une part de promouvoir les investissements dans les zones géographiquement encore plus difficile (les wilayas de l'extrême sud par exemple) et d'autre part d'attirer des investissements dans le domaine industriel (automobile, métallurgie, machines...) vu qu'on matière d'IDE la force de notre pays tient à des activités immatérielle (sans compter les hydrocarbures).

### 3.2.1.2 Garantie et protection des investisseurs étrangers

La loi sur l'investissement propose l'égalité dans le traitement entre les personnes physique ou morale algériens et étrangers, l'article 14 de l'ordonnance 01-03 du 20 août 2001, modifiée et complétée, relative au développement de l'investissement « *personnes physiques et morales étrangères reçoivent un traitement identique à celui des personnes physiques et morales algériennes, eu égard aux droits et obligations en relation avec l'investissement* »

Encore l'Algérie a adhéré aux conventions internationales de protection des investisseurs, relatives aux garanties et à l'arbitrage international (**voir tableau N°06**), aussi, dans le but d'accorder d'avantages garanties et de protection pour les investisseurs étrangers l'Algérie a signé plusieurs accords bilatéraux , 31 conventions bilatérales de non double imposition et 48 autres relatives à l'encouragement et la protection réciproque des investissements (**voir annexe 5**).

**Tableau N°06 : Les conventions internationales relatives aux organismes de financement des investissements, de garantie et d'arbitrage ratifiées par l'Algérie**

<b>Nature de l'accord ou de la convention</b>	<b>Organisme</b>	<b>Date de signature</b>	<b>Date de ratification</b>
Convention portant création de l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (AMGI).	AMGI	30/10/1995	30/10/1995
Convention portant création de la Banque Maghrébine pour l'investissement et le commerce Extérieur entre les Etats de l'union du Maghreb Arabe, signée à Ras Lanouf (Libye).	BMICE	10/03/1991	03/06/1992
Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et Ressortissants d'autres Etats (CIRDI).	CIRDI	30/10/1995	30/10/1995
Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, adoptée par la conférence des Nations Unies à New York	Nations Unies	10/06/1958	05/11/1988
Convention portant création de la Société Islamique de Garantie des Investissements et de Crédit à l'Exportation.	SIGICE	23/04/1996	23/04/1996

Source : l'ANDI

### 3.2.1.1.3.1 Le règlement des différends

Tout litige entre l'Etat algérien et un investisseur étranger sera soumis aux autorités compétentes sauf dans le cas où une convention internationale ou bilatérale indique le contraire, l'article 41 indique que « *Tout différend entre l'investisseur étranger et l'Etat algérien résultant du fait de l'investisseur ou d'une mesure prise par l'Etat algérien à l'encontre de celui-ci sera*

*soumis aux juridictions compétentes sauf conventions bilatérales ou multilatérales conclues par l'Etat algérien relatives à la conciliation et à l'arbitrage ou accord spécifique stipulant une clause compromissoire ou permettant aux parties de convenir d'un compromis d'arbitrage ad hoc ».*

Traitement non discriminatoire des investisseurs, sous réserve des dispositions des conventions conclues avec les Etats dont ils sont ressortissants

Possibilité de transfert de capitaux et de revenus, sous réserve des dispositions réglementaires en la matière

Intangibilité des avantages acquis en cas de changement du cadre légal

Protection de la propriété industrielle (marques, brevets d'invention, dessins et modèles, appellations d'origine, schémas de circuits intégrés).

Protection contre les réquisitions administratives.

### **SECTION 3 : Analyse de l'attractivité des IDE en Algérie**

Le potentiel de l'Algérie en matière d'attractivité des investissements étrangers et les opportunités qu'elle présente sont immenses. Elle bénéficie d'une position géographique stratégique caractérisée par une proximité vis-à-vis de l'Europe avec une abondance de ressources naturelles qui encouragent les délocalisations industrielles consommatrice d'énergie, une abondance des ressources humain avec une main d'œuvre qualifié et bon marché, une stabilité politique et économique, une dette publique extérieur maîtrisé ..., Cependant l'Algérie reste toujours en retard sur tout par rapport aux voisins maghrébin (Tunisie Maroc).

Ainsi dans cette section nous allons analyser :

- les facteurs d'attractivité des IDE en Algérie.
- Les majeurs obstacles à l'investissement étranger.

### 3.3.1 Les facteurs d'attractivité des IDE en Algérie :

Le gouvernement Algérien à travers sa politique de promotion des investissements étranger a adopté un principe de non-discrimination conformément aux normes internationales

#### 3.3.1.1 Une situation économique favorable :

L'économie algérienne, et depuis plusieurs années profite d'une situation économique stable et des indicateurs macroéconomique performants (balance commerciale excédentaire, taux d'inflation et déficit budgétaire maîtrisés, taux d'intérêt attractif à l'investissement, dette extérieure maîtrisée) ce qui a permis un rétablissement de l'équilibre économique de pays et un retour à la croissance depuis 1999, et le lancement de plusieurs plans de réformes structurelles dans plusieurs domaines.

**Tableau N°07 : Indicateurs internes (en Mds USD)**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015*	2016*
PIB (Mds USD, à prix courant)	137,2	161,8	199,2	208	209	211	208 <sup>2</sup>	217
PIB HH (Mds USD)	93,6	105,8	118,8	137	146,5	156,9	165,5	173,8
PIB/habitant (USD)	3 886	4 481	5 428	5 442	5 508	5 546	5 273	5 405
Taux de croissance du PIB (à prix constants)	2,4%	3,3%	2,8%	3,3%	2,8%	4%	3,9%	4,1%
Taux de croissance du PIB HH (à prix constants)	9,3%	6,4%	6,1%	7,1%	5,5%	5%	4,9%	4,7%
Taux d'inflation	5,8%	3,9%	4,5%	8,9%	3,3%	2,9%	4%	4%
Solde budgétaire	-7,5	-0,6	-0,9	-10,4	-3,1	-14,8	-19,7	-18,8
Solde budgétaire/PIB	-5,4%	-0,4%	-0,4%	-5%	-1,5%	-7%	-9,5%	-8,2%
Solde budgétaire HH/PIB HH	-42,9%	-37,6%	-43,8%	-47,1%	-33,8%	-36,9%	-35,5%	-32,9%

Source : FMI, \* projections

L'économie algérienne a enregistré, en 2014, une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel estimée à 4 %, contre 2.8 % en 2013 et 3.3 % en 2012, Ce rebond est essentiellement dû à la reprise du secteur des hydrocarbures, dont la valeur ajoutée en termes réels s'est accrue de 0.5 % en 2014, en progression pour la première fois depuis huit an<sup>11</sup>.(voir tableau N°07)

Le taux d'inflation a passé de 5,8% en 2009 à 2,9% en 2014

Après un cumule de la dette extérieure et des renégociations et des rééchelonnements de cette dernière, l'Algérie a enfin réussi à la maîtriser.

Depuis 2004, l'Algérie poursuit une politique de désendettement et de non-recours à la dette extérieure pour financer son développement. Cette politique s'est, jusque-là, déroulée dans un contexte de position financière extérieure favorable qui lui a permis d'assurer la soutenabilité de sa dette extérieure. Ainsi, l'encours de la dette extérieure s'est établi à 4 milliards à fin 2014, représentant 1.9 % du PIB, contre 3.4 milliards USD, soit 1.5 % du PIB en 2013<sup>12</sup>. (Voir tableau N°08).

Tableau N°08 : Position extérieure (en Mds USD).

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015*	2016*
<b>Solde de la balance des paiements</b>	3,9	15,3	20,1	12,1	0,1	-7,2	-14,5	-15,9
<b>Réserves de change</b>	148,9	162,2	182,2	190,7	194	187,6	172,6	157,1
<b>Fonds de régulation des recettes (% PIB)</b>	43,1	40,2	37,2	33,4	31,6	27,1	21	15,6
<b>Dette extérieure brute</b>	5,7	5,7	4,4	3,6	3,4	4	3,2	2,5
<b>Dette extérieure brute (% PIB)</b>	4,1	3,5	2,2	1,7	1,6	1,9	1,5	1,15

Source : FMI. \*projections

<sup>11</sup> Tarik Benbahmed, Hervé Lohoues, Algérie, Perspectives économiques en Afrique, 2015, p.02.

<sup>12</sup> Idem, p, 08.

### 3.3.1.2 Position géographique

L'Algérie, à l'instar des autres pays méditerranéen, jouie d'un un emplacement géographique très favorable au climat d'investissements :

- Position géostratégique permettant une proximité avec les marchés européen, africain et arabe.
- sept. marchés frontaliers (Tunisie - Libye - Niger - Mali - Maroc - Sahara Occidental - Mauritanie)
- Adhésion à l'accord de la zone arabe de libre-échange.
- Signature en perspective de l'accord d'association avec l'Union Européenne.
- Adhésion en perspective à l'organisation mondiale du commerce.

### 3.3.1.3 Les ressources naturelles

La disponibilité des ressources naturelles à faible cout en Algérie est l'un des points les plus du pays en matière d'attractivité des investissements, selon l'ANDI L'Algérie dispose de richesses naturelles considérables et diversifiées, notamment en hydrocarbures, où elle occupe la 15e place en matière de réserves pétrolières (45 milliards de tonnes en équivalent pétrole pour les réserves prouvées en pétrole), la 18e en matière de production et la 12e en exportation. Ses capacités de raffinage peuvent atteindre 22 millions de tonnes/an. Concernant le gaz, l'Algérie occupe la 7e place dans le monde en matière de ressources prouvées, la 5e en production et la 3e en exportation. Véritable géant énergétique, l'Algérie, forte de 50 % des réserves, de 48 % de la production totale et de l'impressionnant taux de 94 % des exportations de gaz naturel, n'a pas de rivale dans la Méditerranée, où elle est classée premier producteur et exportateur de pétrole et de gaz naturel.

En effet le cout du gaz naturel industriel en Algérie varie de 0,18 à 0,37 euro/thermie ce qui est 22 fois moins chère que la moyenne européenne, en ce qui concerne l'électricité le cout est de 1,14 euro/KWh ce qui est 6 fois moins chère que la moyenne européenne.

De ce fait, le prix des produits pétrolier en Algérie sont relativement bas (**voir tableau N°09**).

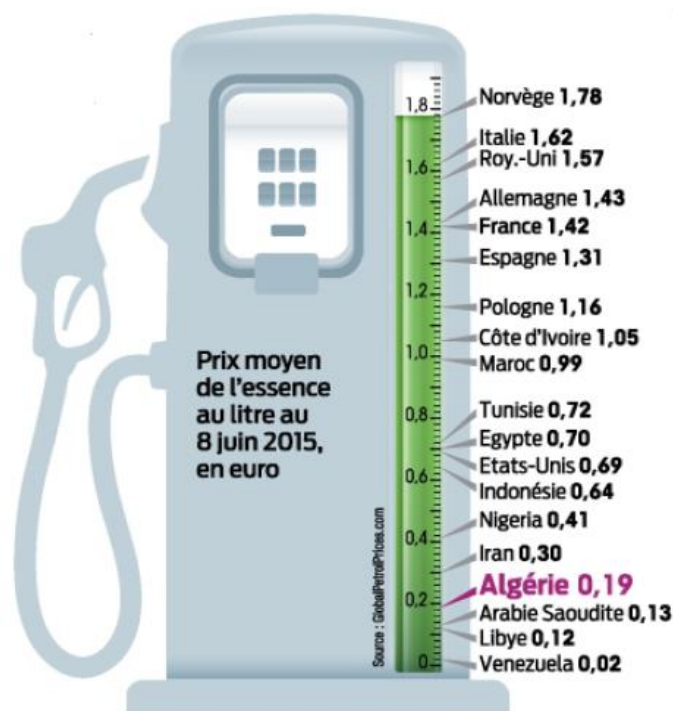
Tableau N° 09: Prix en vrac aux utilisateurs (DZD)

Produits	Unité de mesure	Aux revendeurs	Aux consommateurs	Prix à la pompe
Essence super	1	21,50	23,25	23,25
Essence normale	1	19,00	21,20	21,20
Gas-oil	1	11,65	13,70	13,70
GPL carburant	1	6,80	9,00	9,00
Super sans plomb	1		22,60	22,60

Source : KPMG

A noter que l'Algérie est l'un des pays où le prix de l'essence est le moins cher au monde (voir figure N°10).

Figure N°10 : Prix moyen de l'essence en Euro



Source : Alternative économiques

Concernant les Mines, l'Algérie possède de grandes ressources dans ce domaine. Selon le Ministère de l'Energie et des Mines, les potentialités minières sont très diversifiées. Aux gisements anciens de fer, de sel, de zinc, de plomb, de baryte et de marbre sont venus s'ajouter des gisements d'or, de tungstène et d'étain, qui constituent le potentiel minier à exploiter et à explorer dans le futur, ainsi que des indices prometteurs pour le diamant, les terres et les métaux rares, et les pierres semi-précieuses<sup>13</sup>.

### 3.3.1.4 Les ressources humaines

L'Algérie dispose d'un énorme potentiel concernant la main d'œuvre, selon l'ONS la population active a atteint 11756000 personnes en Avril 2014. La ventilation selon le secteur juridique fait ressortir la dominance du secteur privé ou mixte, soit une part relative de 58,9% de l'emploi total<sup>14</sup>.

Le cout de la main d'œuvre en Algérie représente aussi un avantage très important, elle est 8 fois moins chère qu'en Europe.

Le niveau des salaires<sup>15</sup> :

#### a) Salaire minimum interprofessionnel garanti (SNMG)

Salaire payé au mois: 18 000 DZD/mois (régime de 40 heures par semaine).

#### b) Salaire mensuel moyen net

Secteur public économique

Cadres, DZD .....32 000,00

Maîtrise, DZD .....21 500,00

Exécution, DZD..... 17 000,00

Salaire brut moyen global par secteur d'activité (en DZD)

- Hydrocarbures et services pétroliers.....36 000,00

<sup>13</sup> <http://www.ambalgsrbia.rs/>, consulté le 26/08/2015 à 22h20.

<sup>14</sup> ONS, ACTIVITE, EMPLOI & CHÔMAGE, Avril 2014, p.01.

<sup>15</sup> Guide KPMG, « Investie en Algérie », op cit, p.30.

- Industrie DZD .....	19 500,00
- BTPH DZD .....	16 000,00
- Services DZD .....	24 000,00
- Transports DZD .....	22 000,00
- Commerce DZD .....	19 000,00

Grace à des efforts budgétaires soutenu et des investissements énormes, l'éducation représente un souci majeur pour le gouvernement algérien, de ce fait, l'éducation nationale se voit affecter 23% du budget des ministères en 2014 soit un montant de près de 697 Milliard de Dinars et 6% du budget pour l'enseignement supérieur (270 Milliard de Dinars) occupant ainsi la deuxième et la sixième place de suite, à noter que l'Algérie comprend près de 2 Millions d'étudiants universitaire.

### 3.3.1.5 Les infrastructures

L'Algérie a introduit une politique de développement de ces infrastructures durant les années 2000, de ce fait le gouvernement a investi près de 50.000 Milliards DA dans la modernisation et le développement des infrastructures routières, aéroportuaires et maritimes.

#### 3.3.1.5.1 Transport Routier<sup>16</sup>

- Le réseau routier algérien demeure l'un des plus denses du continent africain, sa longueur est de 112 039 km dont 29 573 km de routes nationales et plus de 4 910 ouvrages d'art.
- Le parc automobile passera de 8 millions de véhicules actuellement à plus de 20 millions à l'horizon 2025. La capitale accueille quotidiennement 4 millions de voitures environ.
- 97 % des opérations de transport en Algérie se font par voie routière.

#### 3.3.1.5.2 Transport maritime<sup>17</sup>

- Actuellement, le littoral algérien compte 51 infrastructures maritimes : 11 ports de commerce, 2 ports pétroliers, 41 ports de pêche et un port de plaisance. Entre 2000 et 2012, 19 infrastructures portuaires (ports de commerce et de pêche) et 4 plates-formes aéroportuaires (aérodromes et pistes d'atterrissage) ont été construites durant cette période.

<sup>16</sup> <http://infrastructure-dz.com>

<sup>17</sup> Idem

- L'Etat a dégagé une enveloppe de 160 millions d'euros pour doter les différents ports nationaux d'un nouveau système de gestion de la sécurité maritime et portuaire et d'échange d'informations.

#### **3.3.1.5.3 Transport ferroviaire**

Le réseau ferroviaire algérien s'étend actuellement à 4000Km à noter que plusieurs projets de développement sont prévus : 8500Km de lignes supplémentaires ; l'acquisition de trains moderne atteignant 220Km/h pour les voyageurs et 120Km/h pour les marchandises ; éclairage et électrification des lignes ; formation de personnel qualifié.

#### **3.3.1.5.4 Transport aérien**

L'Algérie dispose de 35 aéroports, des programmes de modernisation et de réhabilitation sont prévus ainsi une nouvelle aérogare et prévu à Alger pour 2018 avec un budget de 317 Millions d'Euros qui sera doté d'une capacité de 10 Millions passagers par an.

Le Programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC) ainsi que le nouveau programme 2010-2014 prévoient, pour fin 2014, la construction de lignes rapides, l'achèvement du métro et du tramway d'Alger, ainsi que la réalisation de nouvelles installations aéroportuaires et portuaires et de lignes tramway pour cinq autres villes d'Algérie.

#### **3.3.1.6 Les opportunités d'investissements**

De plus l'Algérie offre plusieurs opportunités d'investissements qui sont

##### **3.3.1.6.1 Les secteurs économiques clé**

Les hydrocarbures, l'industrie agroalimentaire, l'immobilier, chimie et la vente au détail

##### **3.3.1.6.2 Les secteurs à fort potentiel**

En termes de besoins, l'Algérie souffre d'un déficit de logement et a de forts besoins sanitaires. Les Algériens dépensent 140 milliards de DZD par an pour se soigner (2 milliards d'Euros).

A une trentaine de kilomètres d'Alger, la nouvelle agglomération projetée à Sidi Abdallah propose de nombreuses opportunités d'investissement dans les secteurs de l'informatique, des Nouvelles technologies de l'information et de la communication, de la pharmacie, de la recherche et développement, de la santé, du commerce international, des télécommunications, du tourisme et de l'ingénierie financière. Autre domaines pour les 'opportunités : BTP, développement des infrastructures (routières, ferroviaires, aéroportuaires, portuaires, etc.), traitement et gestion de l'eau, hydrocarbures, secteur bancaire, de la téléphonie mobile et de l'Internet, secteur agroalimentaire, défense, automobiles, grande distribution.

### **3.3.1.6.3 Les programmes de privatisation**

Désormais toutes les entreprises publiques économiques sont éligibles à la privatisation. La privatisation concerne 1.200 entreprises publiques économiques (EPE) et représente une modalité d'ouverture de l'économie algérienne à l'économie de marché consacrée légalement par la promulgation d'un nouveau cadre législatif (ordonnance n° 01-04 du 20 août 2001, validée par une loi votée par le Parlement). Le Dispositif d'aides aux investissements est disponible en ligne sur le site du MPPI, Ministère des Participations et de la Promotion des Investissements.

Depuis mars 2005, les sociétés étrangères peuvent posséder totalement un gisement d'hydrocarbure. A cet effet, deux agences nationales indépendantes ont été créées : d'une part, l'Autorité de régulation des hydrocarbures qui est en charge du contrôle et de la régulation des activités en matière d'hydrocarbures et, d'autre part, l'ALNAFT, Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures. Le secteur hydraulique représente un des axes prioritaires de l'Etat. D'une façon plus large, l'ensemble du secteur énergétique s'ouvre de plus en plus à la concurrence.

Enfin, en août 2005, une loi sur la réforme du secteur de l'eau a été votée par le Parlement. Elle donne la possibilité, pour les entreprises étrangères, de signer des contrats avec l'État pour la gestion du réseau de l'eau mais sans pour autant permettre à celles-ci de fixer des prix.

#### 3.3.1.6.4 Les zones franches

Les zones franche s'inscrivent dans un cadre de promotion et d'encouragement des investissements étrangers industriel d'exportation par le gouvernement algérien en accordant des exonérations de tous impôts, taxes et prélèvements à caractère fiscal, parafiscal et douanier

Ce sont ses investissements réalisés à partir d'apports en capital, au moyen de devises librement convertibles, régulièrement cotées par la Banque Centrale d'Algérie et dont l'importation est dûment constatée par cette dernière, peuvent être mis en œuvre dans des zones du territoire national, appelées zones franches, où les opérations d'importation, d'exportation, de stockage, de transformation ou de réexportation, sont effectuées selon des procédures douanières simplifiées<sup>18</sup>.

Les transactions financière sont réalisées en devise coté par la banque centrale d'Algérie.

La première zone franche a été créée en 1997 à Bellara.

Ce concept avait été définitivement abandonné suite à l'abrogation, en 2006, de l'ordonnance présidentielle 03-02 relative aux zones franches suite à la décision du gouvernement d'Ahmed Ouyahia, l'argument principale avancé par le ministre du commerce El Hachemi Djaâboub à l'époque « *contribuerait à mettre fin aux blocages qui entravaient les négociations entre l'Algérie et l'OMC* ».

A notre qu'un éventuel retour de ces zones est envisageable.

### 3.3.2 Les obstacles majeurs à l'investissement étranger

Malgré les efforts qu'entreprend l'Algérie en matière d'attractivité d'investissements à travers les différentes réformes et le rétablissement des équilibres macroéconomiques, le flux des investissements direct étrangers entrant en Algérie reste toujours modeste (1488 millions USD contre 3582 millions USD pour le Maroc). Dans le rapport Doing Business de la banque mondiale dans sa version 2015 le climat d'affaire est contesté de plus en plus en Algérie ainsi

---

<sup>18</sup> Décret législatif n° 93-12 du 19 Rabie Ethani 1414 correspondant au 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement, Article 25.

l'Algérie occupe la 154<sup>ème</sup> place très en retard par rapport à ces voisins : le Maroc 71 et la Tunisie 60.

Les points faibles les plus remarquables sont : la lenteur administrative ; l'accès au foncier industriel ; et certaines mesures mises en place par le gouvernement.

### 3.3.2.1 La lenteur administrative

La lenteur administrative constitue l'un des obstacles majeurs à l'entrepreneuriat en Algérie, selon une enquête menée par l'ONS 43,9% des chefs d'entreprises jugent que le dossier administratif relatif à la création d'entreprise est lourd et complexe : l'obtention d'un permis de construction ; établir le statut chez le notaire ; déterminer la dénomination auprès de CNRC ; Obtenir le registre de commerce ; la carte fiscale auprès de l'inspection des impôts ; l'immatriculation NIF ... 13 procédures en totale avec un délai de 22 jours.

Selon le rapport de Doing Business de 2015 l'Algérie est l'un des pays où la procédure de création d'entreprise dure le plus parmi ses voisins (**voir tableau N°05**).

En 2007 le nombre de procédures en Algérie était de 14 avec un délai de 24 jours des chiffres qui restent presque les mêmes après 7 ans ce qui reflète le manque d'efforts entrepris par l'Etat dans ce domaine.

**Tableau N° 10 : Comparaison selon les procédures de création d'entreprise**

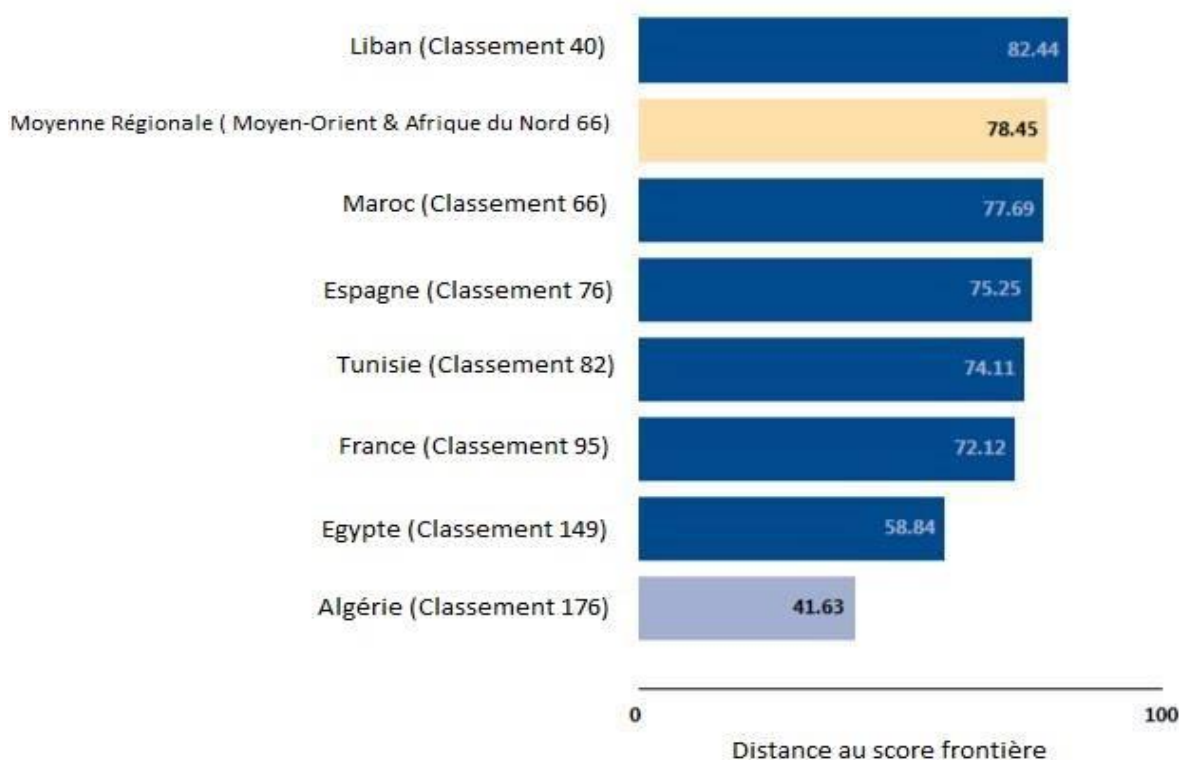
	Création d'entreprise classement	Nombre de procédures	Délais (Jours)	Coûts (% du revenu par habitant)
Algérie	141	13	22	11
Egypte	73	07	08	9,2
Maroc	54	05	11	9,2
Tunisie	100	10	11	7,9

OCDE	-	4,8	9,2	8,8
Europe et Asie centrale	-	5	12,1	5,3
Moyen-Orient et Afrique du Nord	-	8	18,9	28,1

Source : Rapport Doing Business 2015

La complexité des procédures administratives touche aussi le paiement des taxes qui représente un vrai fardeau pour les investisseurs, avec un moyen de 27 paiements de taxes par an et 451 heures consacrées pour effectuer la paperasse, la taxe totale représente 72,7% des profits, ainsi l'Algérie occupe 176<sup>ème</sup> place mondiale parmi 189 au total<sup>19</sup>.

Figure N°11 : Comparaison entre l'Algérie et des économies riches en matière de facilité de paiement des taxes



Source : Rapport Doing Business 2015

<sup>19</sup> Rapport Doing Business, 2015, p.61.

Quant à sa position comparé aux pays voisin, le Maroc occupe la 66ème place et la Tunisie 82ème place dépassant les deux largement l'Algérie et qui reste loin de la moyenne régionale.

### 3.3.2.2 L'accès au foncier industriel

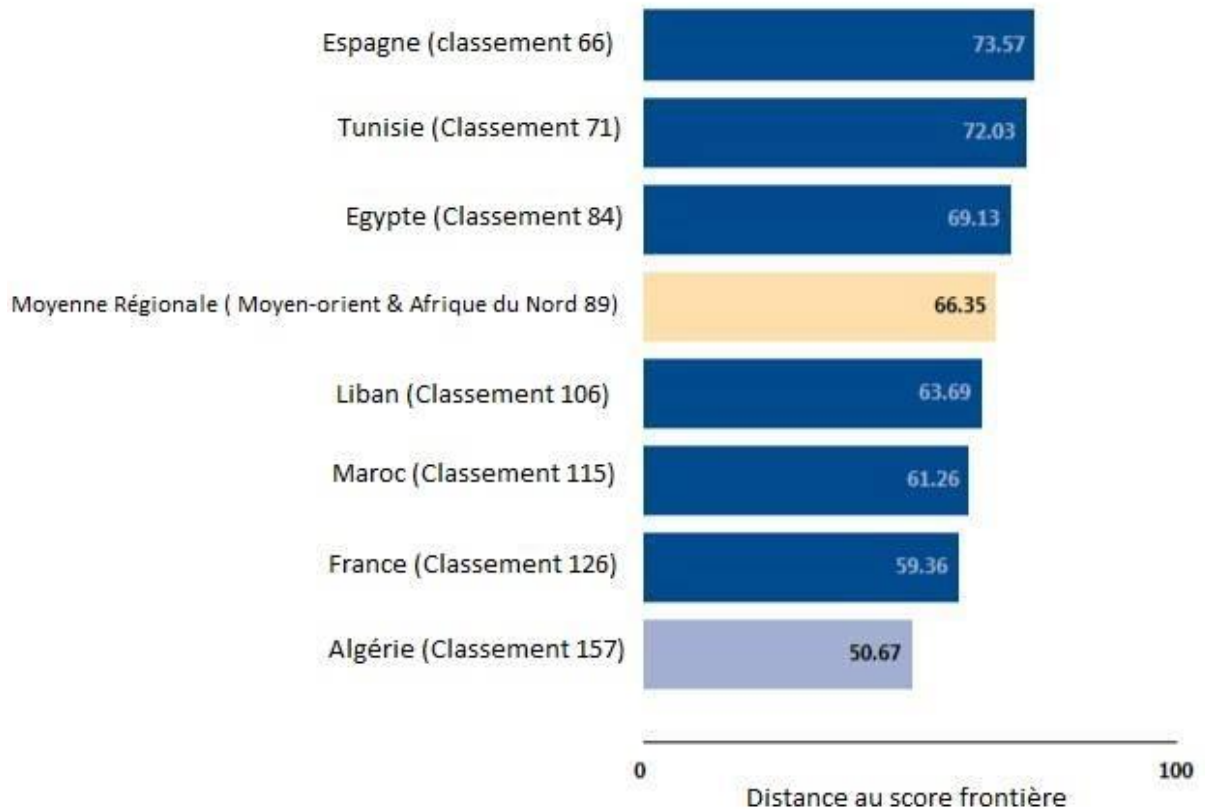
Malgré les efforts entrepris par le gouvernement, l'accès au foncier industriel reste toujours difficile et constitue l'une des sources capitales de blocage des investissements notamment étrangers.

Selon le rapport de Doing Business dans sa version 2015 le nombre de procédures pour obtenir un permis de construction en Algérie est de 22 avec une durée de 222 jours.

Les difficultés s'imposent aussi pour l'obtention de permis de construire, pour en bénéficier les procédures sont longues : Composition de la demande ; Dépôt de la demande du permis de construire ; Instruction de la demande du permis de construire ; Délivrance du permis de construire. S'ajoute à ça les prix exorbitant des terrains d'assiette détenue par l'Etat, les prix proposés par les spéculateurs et les propriétaires fonciers qui disposent d'une offre importante, quant à l'Aniref, Slim Othmani PDG de NCA et membre du FCE interviewé par le journal LIBERTE affirme que : « *sa politique pour mettre à la disposition des opérateurs les terrains d'assiette a elle aussi des limites. Les prix des terrains sont également prohibitifs, les mécanismes de cession, la localisation des assiettes par cette agence sont, du reste, dissuasifs* ».

Des difficultés s'imposent aussi en ce qui concerne l'enregistrement des propriétés (**voir figure N°12**).

**Figure N°12: Comparaison entre l'Algérie et des économies riches en matière d'accès au foncier industriel**



**Source : Rapport Doing Business 2015**

Comme montré dans la figure No03, l'Algérie est encore devancée par ses voisins Maroc et Tunisie et reste loin de la moyenne régionale.

Globalement l'Algérie occupe la 157<sup>ème</sup> place dans le classement de 189 économies en matière de transferts de propriété<sup>20</sup>.

<sup>20</sup> Rapport Doing Business p.

### 3.3.2.3 L'accès au crédit

L'accès au crédit bancaire pour le financement des investissements reste un obstacle majeur pour les chefs d'entreprises, cependant il relève aussi de la faiblesse des plans d'affaires.

Au cours des années 1990 le système bancaire était parmi les premiers à faire l'objet de réforme, les mêmes réformes qui ont été inexplicablement gelé en 2000. Ainsi, il est tout frappant qu'aujourd'hui, alors que le poids du secteur privé dans la production de valeur ajoutée est de plus en plus prédominant, jusqu'à atteindre les 90% du PIB Hors Hydrocarbures, le secteur bancaire national soit encore si fortement étatisé et excluant quasiment toute initiative privée. Ainsi, les banques publiques détiennent elles aujourd'hui près de 88% des actifs en circulation, le reste étant du reste entre les mains des banques étrangères présentes sur la place<sup>21</sup>.

Dans le classement Doing Business l'Algérie occupe la 171<sup>ème</sup> place en matière d'octroi de crédit.

### 3.3.2.4 La présence prépondérante de l'Etat

L'importance de présence de l'Etat se traduit par la mise en œuvre de certaines mesures.

Le 22 décembre 2008, le Premier ministre algérien a publié une instruction allant dans le sens d'une restriction des IDE étrangers. En effet, il est prévu que pour tout nouveau projet d'investissement en Algérie, la majorité du capital (soit 51%) doit être détenue par des partenaires locaux.

Nous retenons bien la déclaration du président de la république en juillet 2008, devant les maires d'Algérie : « *un investisseur qui est venu investir 700 millions de dollars et au bout de trois ans a généré un bénéfice de 2 milliards de dollars et l'Algérie n'a rien gagné...* », ciblant Orascom Telecom qui a bénéficié à l'époque de plusieurs avantages.

Les nouvelles mesures jugées comme freins à l'investissement direct étranger sont les suivant :

---

<sup>21</sup> FORUM DES CHEFS D'ENTREPRISE, Rapport « JOURNEES DE L'ENTREPRISE ALGERIENNE », Octobre 2012, p.02.

Ainsi l'article 8 de la loi de finance 2009 annonce : « es investissements étrangers ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente au moins 51 % du capital social » Cette règle a par ailleurs été élargie aux opérateurs du commerce extérieur (filiales commerciales pour l'importation destinée à revente en l'état) dans le cadre de la LF 2014.

C'est ainsi que il est fait obligation aux sociétés importatrices étrangères présentes sur le territoire de faire rentrer dans leur capital des entreprises algériennes à hauteur de 30% minimum.

Tout projet devrait dégager une balance en devises excédentaires au profit de l'Algérie et cela pendant toute la durée de vie du projet.

Tout projet d'investissement étranger faisant appel pour bénéficier du Régime Général devrait maintenant être examiné par le Conseil National de l'Investissement sans qu'aucun délai ne s'applique pour cet examen.

La règle des 51/49% ne cesse de hanter les milieux d'affaires européens, très intéressés pourtant à exporter leur business, vers les pays du Maghreb surtout. A ce titre, Anima-Mipo indique, dans son dernier rapport sur l'évolution de la valeur ainsi que du volume des investissements directs étrangers (IDE) dans le pourtour méditerranéen, que l'Algérie fait encore face aux contrecoups provoqués par la règle des 51-49% imposée aux investisseurs étrangers désirant s'implanter dans le pays. Cette loi s'érige en principal obstacle juridique à l'afflux des IDE vers l'Algérie.

Selon ministre de l'Industrie et du Développement de l'investissement M. Bouchouareb, l'année 2020 sera celle de l'entrée en vigueur de la disparition des barrières tarifaires et l'établissement de la zone de libre-échange, conformément à l'accord d'Association avec l'Union européenne. A l'évidence cette règle n'était qu'une mesure conjoncturelle prise pour protéger l'économie nationale dans le contexte de la crise financière mondiale.

A la fin de ce chapitre nous constatons que l'Algérie cache un potentiel inexploité en ce qui concerne l'attractivité des IDE, malgré une volonté des autorités d'une politique d'ouverture et de libéralisation, les mesures entreprises restent toujours limitées, et loin d'offrir un climat favorable aux investisseurs étrangers.

# **Conclusion Générale**

L'objectif de notre recherche était de mettre en lumière la situation des investissements directs étrangers en Algérie, d'analyser leur attractivité ainsi que les sources de blocages.

Afin de cerner les notions théoriques de notre recherche nous avons eu recours à une vaste littérature concernant l'IDE, qui est pour rappeler toute activité par laquelle un non résident acquiert un intérêt durable et certains degrés de contrôle dans une entité économique résidente.

Depuis sa montée en puissance à la fin des années 1980, l'investissement direct étranger prend de plus en plus d'ampleur au sein de l'économie mondiale, devenant un enjeu de rivalité entre les pays vu qu'il est considéré comme une source stable de développement économique et sociale, de plus, c'est un vecteur important de transferts de technologie.

Pour ce qui est du cas de l'Algérie, après avoir présenté l'évolution de la législation relative aux investissements directs étrangers et leur état, nous avons analysé l'attractivité de ces derniers, d'une part en termes de ressources et avantages qu'offre l'Algérie aux investisseurs étrangers et d'autre part l'ensemble des réformes et mesures prises, au lendemain de l'indépendance, ceci, dans le but d'attirer les capitaux étrangers.

Cette analyse nous a permis d'avancer l'existence d'un potentiel important pour attirer davantage d'investisseurs étrangers, mais en 2008 l'Etat a pris des mesures protectives envers les IDE, nous retenons bien la déclaration du président de la République en juillet 2008, devant les maires d'Algérie : « *un investisseur qui est venu investir 700 millions de dollars et au bout de trois ans a généré un bénéfice de 2 milliards de dollars et l'Algérie n'a rien gagné...* », ciblant Orascom Telecom qui a bénéficié à l'époque de plusieurs avantages. Cela a suscité un recadrage de l'investissement étranger au biais de la loi de finance de 2009, outre la loi 51-49 le droit de préemption pour l'Etat et les entreprises publiques sur toutes les cessions de participations des actionnaires étrangers ou au profit d'actionnaires étrangers.

Ajouté à cela la lourdeur et la complexité des opérations administratives qu'un investisseur doit accomplir afin de s'installer en Algérie, des raisons qui repoussent les investisseurs étrangers du pays.

Les principaux résultats obtenus au cours de notre recherche nous ont permis d'apporter les réponses nécessaires à notre problématique, de ce fait nous pouvons dire que :

- Dans un contexte de mondialisation les investissements directs étrangers sont un moyen de développement nécessaire, et ainsi confirmer notre première hypothèse.
- L'Algérie n'offre pas un climat favorable aux investissements étrangers, et ainsi infirmer notre deuxième hypothèse.

Il serait nécessaire d'attirer l'attention sur les limites de l'étude, principalement la non disponibilité des informations et des statistiques récente concernant les IDE en Algérie.

Pour améliorer le climat d'investissement, plusieurs réformes peuvent être proposées :

- L'allègement des procédures administratifs et la facilitation d'accès au foncier aux investisseurs.
- La limitation de l'application de la règle 51-49 et le droit de préemption de l'Etat aux seuls secteurs stratégiques.
- Stabiliser le cadre législatif des investissements.

## **Bibliographie :**

Ouvrages :

- ✚ BENISSAD, (M.E) : « Economie Internationale » ; Edition Publisud, Paris
- ✚ Bertrand Bellon et Ridha Gouia « investissements directs étrangers et développement industriel méditerranéen » édition economica .paris 1998
- ✚ Bosworth Et Collins (1999), “Capital Flows To Developing Economies : Implications For Saving And Investments” Brookings Paper On Economic Activity : 1, Brookings Institution,
- ✚ CAPRASSE (Olivier) : Joint-ventures: des noces au divorce : Droit des sociétés, résolution des différends et arbitrage, Edition LARCIER, Bruxelles,
- ✚ G. Viratelle , « L’Algérie algérienne », Ed. Economie et Humanisme, Paris, 1971
- ✚ K. Bouhou, « L’Algérie des réformes économiques : un goût d’inachevé », Politique étrangère, n°2, 2009
- ✚ LAFI Mosbah : « Stratégie horizontale, stratégie verticale et modèle « KC » des firmes multinationales : une revue théorique et empirique », 2009
- ✚ Loungani P. et Razin A. « Finances & Développement » juin 2005
- ✚ PAUL.R.KRUGMAN. Maurice.Obstfeld : « économie internationale » 4eme éditions. 2eme tirage. paris. 2004. traduction de la 6eme édition américaine par ACHILLE HANNEQUART ET FABIENNE LELOUP
- ✚ SANDRINE, (Levasseur) : « Investissements directs à l’étranger et stratégies des entreprises multinationales », Département des études de l’OFCE, 2002
- ✚ Tarik Benbahmed, Hervé Lohoues, Algérie, Perspectives économiques en Afrique, 2015
- ✚ **Tersen D.**, « L’investissement international », Ed. Armand Collin, Paris, 1996.

## **Rapports et documents administratifs :**

- ✚ Banque Mondiale. « Stratégie macroéconomique à moyen terme pour l’Algérie : Soutenir une croissance plus rapide avec la stabilité économique et sociale »

- ✚ CNUCED, « Investir dans une économie à faible intensité de carbone », rapport sur l'investissement dans le monde, Unites Nations Publication, New York et Genève, 2010,
- ✚ CNUCED, « Sociétés transnationales, production agricole et développement », Rapport sur l'investissement dans le monde, Unites Nations Publication, New York et Genève, 2009
- ✚ CNUCED, « Examen de politique d'investissement en Algérie »
- ✚ CNUCED, « rapport de l'investissement dans le monde », 2014,
- ✚ FMI, « Manuel de la balance des paiements », 5eme édition, Septembre 1993
- ✚ Fontagne L. Et Pajot M., (1999). « Investissement Direct Et Commerce International : Le Cas Français », Revue Economique, 49, (3): 593-605.
- ✚ FORUM DES CHEFS D'ENTREPRISE, Rapport « JOURNEES DE L'ENTREPRISE ALGERIENNE », Octobre 2012
- ✚ KPMG, « Guide investir en Algérie », 2014
- ✚ Ministère des finances, « Guide fiscale de l'investisseur » ; 2dition 2015
- ✚ OCDE : « LES PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE À L'INTENTION DES ENTREPRISES MULTINATIONALES ». © OCDE 2008.
- ✚ OCDE : « L'investissement direct étranger au service du développement. Optimiser les avantages, minimiser les coûts", Paris 2002
- ✚ OCDE : « Tendances et évolution récentes de l'investissement direct étranger », Septembre 2002
- ✚ OCDE : Définition de référence des investissements directs internationaux 4<sup>ème</sup> édition, 2008,
- ✚ OCDE. « Performances des filiales étrangères dans les pays de l'OCDE », paris 1994
- ✚ ONS, ACTIVITE, EMPLOI & CHÔMAGE, Avril 2014
- ✚ Programme MEDA II de l'Union Européenne pour les pays du Sud & Sud Est de la Méditerranée. « Evaluation de l'état d'exécution de l'Accord d'Association Algérie-UE »
- ✚ Rapport Doing Business, 2015
- ✚ Société Inter-Bancaire de Formation, « Système bancaire Algérien », Conférence de formation, 2006,

### **Sites Web :**

- ✚ <http://www.algerian-embassy.be/>

- ✚ <http://www.ambalgserbia.rs/>
- ✚ <http://www.andi.dz/>
- ✚ <http://www.animaweb.org/>
- ✚ <http://www.blogavocat.fr>
- ✚ <http://www.infrastructure-dz.com>
- ✚ <http://www.mdipi.gov.dz/>
- ✚ <http://www.mf.gov.dz/>
- ✚ <http://www.ses.webclass.fr/>
- ✚ <http://www.tresor.economie.gouv.fr/>

# **Annexes**

**Annexe N°01 : Flux d'IDE sortant (1985-2000)**

	Montants en milliards de dollars							En % des flux mondiaux	
	1985-1995 <sup>1</sup>	1996	1997	1998	1999	2000	1996-2000 <sup>1</sup>	1985-1995 <sup>1</sup>	1996-2000 <sup>1</sup>
<b>Monde</b>	<b>199,5</b>	<b>390,8</b>	<b>466,0</b>	<b>711,9</b>	<b>1005,8</b>	<b>1149,9</b>	<b>744,9</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Pays développés	178,6	332,0	396,9	672,0	945,7	1046,3	678,6	89,5	89,9
États-Unis	41,0	84,4	95,8	131,0	142,6	139,3	118,6	20,6	17,4
Japon	25,2	23,4	26,1	24,2	22,7	32,9	25,9	12,6	4,0
Union européenne	93,4	182,3	220,4	454,3	720,1	772,9	470,0	46,8	59,3
dont : Royaume-Uni	26,0	34,0	61,6	121,8	205,8	249,8	134,6	13,0	16,2
France	15,4	30,4	35,6	48,6	120,6	172,5	81,5	7,7	9,8
Allemagne	17,6	50,8	41,8	88,6	109,8	48,6	67,9	8,8	9,9
Pays-Bas	11,1	31,2	24,6	37,4	61,3	73,1	45,5	5,6	6,2
Espagne	2,3	5,4	12,6	18,9	42,1	53,7	26,5	1,2	3,1
Suède	6,4	4,7	12,6	24,4	21,9	39,5	20,6	3,2	2,6
Italie	4,7	8,7	10,4	12,4	6,7	12,1	10,1	2,4	1,6
Irlande	0,4	0,7	1,0	3,9	4,3	2,1	2,4	0,2	0,3
Pays en développement	20,9	58,8	69,1	39,9	60,1	103,6	66,3	10,5	10,1
Afrique	0,9	ε	1,7	0,9	0,6	0,7	0,8	0,5	0,1
Amérique latine et Caraïbes	2,9	5,8	14,4	8,0	21,8	13,4	12,7	1,5	1,8
dont : Brésil	0,5	0,5	1,7	2,6	1,4	3,0	1,8	0,3	0,3
Argentine	0,4	1,6	3,7	2,3	1,2	0,9	1,9	0,2	0,3
Mexique	0,2	0	1,1	1,4	1,2	1,6	1,1	0,1	0,1
Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est	16,5	49,5	49,5	30,0	34,4	83,6	49,4	8,3	7,6
dont : Chine	1,6	2,1	2,6	2,6	1,8	2,3	2,3	0,8	0,4
Hong Kong (Chine)	4,0	10,5	11,4	14,8	24,6	64,4	12,3	2,0	3,1
Asie de l'Ouest	0,4	2,4	-0,3	-1,7	0,7	1,3	0,5	0,2	0,1
Asie centrale	—	ε	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2	—	ε
Pays d'Europe centrale et orientale	0,1	1,1	3,4	2,1	2,1	4,0	2,5	0,1	0,4
dont : Pologne	ε	ε	ε	ε	ε	ε	0,1	ε	ε
Hongrie	ε	0	ε	ε	ε	ε	0,3	ε	ε
République tchèque	ε	ε	ε	ε	ε	ε	0,1	ε	ε

Source : CNUCED

**Annexe N°02 : Flux d'IDE entrant (1985-2000)**

	Montants en milliards de dollars							En % des flux mondiaux	
	1985-1995 <sup>1</sup>	1996	1997	1998	1999	2000	1996-2000 <sup>1</sup>	1985-1995 <sup>1</sup>	1996-2000 <sup>1</sup>
<b>Monde</b>	<b>180,3</b>	<b>377,5</b>	<b>477,9</b>	<b>692,5</b>	<b>1075,0</b>	<b>1270,8</b>	<b>778,7</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Pays développés	126,4	219,8	271,4	483,2	829,8	1005,2	561,9	70,1	68,2
États-Unis	44,4	84,5	103,4	174,4	295	281,1	187,7	24,6	23,8
Japon	0,7	0,2	3,2	3,3	12,7	8,2	5,5	0,4	0,6
Union européenne	64,5	108,6	127,6	261,1	467,2	617,3	316,4	35,8	37,0
dont : Royaume-Uni	17,0	24,4	33,2	70,6	82,9	130,4	68,3	9,4	8,3
France	10,7	22	23,2	31	47,1	44,2	33,5	5,9	4,6
Allemagne	3,3	6,6	12,2	24,3	55,9	176,1	55,0	1,8	5,4
Pays-Bas	6,1	15,1	11,2	37,9	42,6	55	32,4	3,4	4,0
Espagne	8,2	6,6	7,7	14,2	15,8	36,6	16,2	4,5	2,0
Suède	3,5	5,1	11	19,6	60,8	21,5	23,6	1,9	2,8
Italie	3,3	3,5	3,7	2,6	6,7	11,4	5,6	1,8	0,7
Irlande	0,7	0,7	2,7	11	14,9	16,3	9,1	0,4	1,0
Pays en développement	53,9	157,7	206,5	209,3	245,2	265,6	216,86	29,9	31,8
Afrique	3,5	5,5	7,2	7,7	9,0	8,2	—	1,9	1,1
Amérique latine et Caraïbes	15,3	45,9	71,2	83,2	110,3	86,2	79,4	8,5	11,2
dont : Brésil	1,8	10,5	18,7	28,5	31,4	33,5	24,5	1,0	3,3
Argentine	2,2	6,5	9,2	7,3	24,1	11,2	11,7	1,2	1,6
Mexique	5,3	9,2	13,8	11,6	11,9	13,2	11,9	2,9	1,8
Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est	29,8	88,0	98,5	86,0	96,2	137,3	101,2	16,5	15,2
dont : Chine	11,7	40,2	44,2	43,8	40,3	40,8	41,9	6,5	6,6
Hong Kong (Chine)	8,0	26,5	24,4	17,0	19,3	63,0	17,4	4,4	4,3
Asie de l'Ouest	1,3	2,4	5,5	6,6	0,9	3,4	3,8	0,7	0,6
Asie centrale	0,4	2,0	3,2	3,0	2,6	2,7	2,7	0,2	0,4
Pays d'Europe centrale et orientale	3,2	12,7	19,2	21,0	23,2	25,4	20,3	1,8	2,9
dont : Pologne	0,7	4,5	4,9	6,3	7,2	10,0	6,6	0,4	0,9
Hongrie	1,0	2,2	2,1	2,0	1,9	1,9	2,1	0,6	0,3
République tchèque	0,5	1,4	1,3	3,7	6,3	4,6	3,5	0,3	0,4

Source : CNUCED

Annexe N°03 : Répartition régionale des entrées et des sorties des IDE (1985-2007)

Région/pays	Entrées d'IED						Sorties d'IED							
	1995-2000 (moyenne annuelle)	2002	2003	2004	2005	2006	2007	1995-2000 (moyenne annuelle)	2002	2003	2004	2005	2006	2007
	Pays développés	539,3	442,9	361,1	403,7	611,3	940,9	1 247,6	631,0	483,2	507,0	786,0	748,9	1 087,2
Europe	327,9	316,6	279,8	218,7	505,5	599,3	848,5	450,9	279,9	307,1	402,2	689,8	736,9	1 216,5
Union européenne	314,6	309,4	259,4	214,3	498,4	562,4	804,3	421,6	265,6	285,2	368,0	609,3	640,5	1 142,2
Japon	4,6	9,2	6,3	7,8	2,8	-6,5	22,5	25,1	32,3	28,8	31,0	45,8	50,3	73,5
États-Unis	169,7	74,5	53,1	135,8	104,8	236,7	232,8	125,9	134,9	129,4	294,9	15,4	221,7	313,8
Autres pays développés	37,1	42,6	21,8	41,3	-1,7	111,3	143,7	29,2	36,0	41,8	58,0	-2,1	78,4	88,3
Pays en développement	188,3	171,0	180,1	283,6	316,4	413,0	499,7	74,4	49,6	45,0	120,0	117,6	212,3	253,1
Afrique	9,0	14,6	18,7	18,0	29,5	45,8	53,0	2,4	0,3	1,2	2,0	2,3	7,8	6,1
Amérique latine et Caraïbes	72,9	57,8	45,9	94,4	76,4	92,9	126,3	21,1	12,1	21,3	28,0	35,8	63,3	52,3
Asie et Océanie	106,4	98,6	115,5	171,2	210,6	274,3	320,5	51,0	37,3	22,5	89,9	79,5	141,1	194,8
Asie	105,9	98,5	115,1	170,3	210,0	272,9	319,3	51,0	37,2	22,5	89,9	79,4	141,1	194,7
Asie occidentale	3,3	5,5	12,0	20,6	42,6	64,0	71,5	0,9	3,2	-1,9	7,7	12,3	23,2	44,2
Asie de l'Est	70,7	67,7	72,7	106,3	116,2	131,9	156,7	39,6	27,6	17,4	62,9	49,8	82,3	102,9
Chine	41,8	52,7	53,5	60,6	72,4	72,7	83,5	2,0	2,5	2,9	5,5	12,3	21,2	22,5
Asie du Sud	3,9	7,1	5,9	8,1	12,1	25,8	30,6	0,3	1,8	1,6	2,3	3,5	13,4	14,2
Asie du Sud-Est-	28,0	18,1	24,6	35,2	39,1	51,2	60,5	10,2	4,7	5,3	17,0	13,8	22,2	33,5
Océanie	0,5	0,1	0,4	0,9	0,5	1,4	1,2	-0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1
Europe du Sud-Est et CEI (pays en transition)	7,3	11,3	19,9	30,4	31,0	57,2	85,9	2,0	4,6	10,7	14,1	14,3	23,7	51,2
Europe du Sud-Est	1,2	2,2	4,1	3,5	4,8	10,0	11,9	0,1	0,5	0,1	0,4	0,3	0,4	1,4
CEI	6,1	9,1	15,8	26,9	26,1	47,2	74,0	1,9	4,1	10,6	13,8	14,0	23,3	49,9
Monde	734,9	625,2	561,1	717,7	958,7	1 411,0	1 833,3	707,4	537,4	562,8	920,2	880,8	1 323,2	1 996,5
Pour mémoire: part en pourcentage des flux mondiaux d'IED														
Pays développés	73,4	70,8	64,4	56,2	63,8	66,7	68,1	89,2	89,9	90,1	85,4	85,0	82,2	84,8
Pays en développement	25,6	27,4	32,1	39,5	33,0	29,3	27,3	10,5	9,2	8,0	13,0	13,3	16,0	12,7
Europe du Sud-Est et CEI (pays en transition)	1,0	1,8	3,5	4,2	3,2	4,1	4,7	0,3	0,9	1,9	1,5	1,6	1,8	2,6

Source : CNUCED

## Annexe N°04

**Tableau 1. Flux d'IED, par région, 2011-2013**  
(En milliards de dollars et en pourcentage)

Région	Entrées d'IED			Sorties d'IED		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
<b>Monde</b>	<b>1 700</b>	<b>1 330</b>	<b>1 452</b>	<b>1 712</b>	<b>1 347</b>	<b>1 411</b>
Pays développés	880	517	566	1 216	853	857
Union européenne	490	216	246	585	238	250
Amérique du Nord	263	204	250	439	422	381
Pays en développement	725	729	778	423	440	454
Afrique	48	55	57	7	12	12
Asie	431	415	426	304	302	326
Asie de l'Est et du Sud Est	333	334	347	270	274	293
Asie du Sud	44	32	36	13	9	2
Asie occidentale	53	48	44	22	19	31
Amérique latine et Caraïbes	244	256	292	111	124	115
Océanie	2	3	3	1	2	1
Pays en transition	95	84	108	73	54	99
<b>Petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>57</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>9</b>
Pays les moins avancés	22	24	28	4	4	5
Pays en développement sans littoral	36	34	30	6	3	4
Petits États insulaires en développement	6	7	6	2	2	1
<b>Pour mémoire: Part des flux mondiaux d'IED en pourcentage</b>						
Pays développés	51,8	38,8	39,0	71,0	63,3	60,8
Union européenne	28,8	16,2	17,0	34,2	17,7	17,8
Amérique du Nord	15,5	15,3	17,2	25,6	31,4	27,0
Pays en développement	42,6	54,8	53,6	24,7	32,7	32,2
Afrique	2,8	4,1	3,9	0,4	0,9	0,9
Asie	25,3	31,2	29,4	17,8	22,4	23,1
Asie de l'Est et du Sud Est	19,6	25,1	23,9	15,8	20,3	20,7
Asie du Sud	2,6	2,4	2,4	0,8	0,7	0,2
Asie occidentale	3,1	3,6	3,0	1,3	1,4	2,2
Amérique latine et Caraïbes	14,3	19,2	20,1	6,5	9,2	8,1
Océanie	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Pays en transition	5,6	6,3	7,4	4,3	4,0	7,0
<b>Petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables</b>	<b>3,4</b>	<b>4,4</b>	<b>3,9</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>
Pays les moins avancés	1,3	1,8	1,9	0,3	0,3	0,3
Pays en développement sans littoral	2,1	2,5	2,0	0,4	0,2	0,3
Petits États insulaires en développement	0,4	0,5	0,4	0,1	0,2	0,1

Source: CNUCED, *World Investment Report 2014*.

## Annexe N°05 : Conventions et accords bilatéraux signé par l'Algérie

Pays	Date de signature	Date de ratificatio	Durée de	Réf JORA
Afrique duSud	24/09/2000	23/07/2001	10ans	N°41-2001
Allemagne	11/03/1996	07/10/2000	10ans	N°58-2000
Argentine	04/10/2000	13/11/2001	10ans	N°69-2001
Autriche	17/06/2003	10/10/2004	10ans	N°65-2004
Bahreïn	11/06/2000	08/02/2003	10ans	N°10-2003
Bulgarie	25/10/1998	07/04/2002	15ans	N°25-2002
Chine	20/10/1996	25/11/2002	10ans	N°77-2002
Conseil Fédéral Suisse	30/11/2004	23/06/2005	15ans	N°45-2005
Corée	12/10/1999	23/07/2001	20 ans	N°40-2001
Egypte	29/03/1997	11/10/1998	10ans	N°76-1998
Émirats arabesunis	24/04/2001	22/06/2002	20 ans	N°45-2002
Etats-Unis d'Amérique	22/06/1990	17/10/1990	20 ans	n°45-1990
Éthiopie	27/05/2002	17/03/2003	10ans	N°19-2003
Finlande	13/01/2005	11/12/2006	20 ans	N° 06-469
France	13/02/1993	02/01/1994	10ans	N°01-1994
Indonésie	21/03/2000	22/06/2002	10ans	N°45-2002
Iran	19/10/2003	26/02/2005	10ans	N°15-2005
Italie	18/05/1991	05/10/1991	10ans	N°46-1991
Koweït	30/09/2001	23/10/2003	20 ans	N° 66-003
Libye	06/08/2001	05/05/2003	10ans	N°33-2003
Malaisie	27/01/2000	23/07/2001	10ans	N°42- 2001
Mali	11/07/1996	27/12/1998	10ans	N°97-1998
Mauritanie	06/01/2008	05/11/2008	10ans	N° 65-2008
Mozambique	12/12/1998	23/07/2001	10ans	N°40-2001
Niger	16/03/1998	22/08/2000	10ans	N°52-2000
Nigeria	14/01/2002	03/03/2003	10ans	N°16-2003
Pays arabes	07/10/1995	07/10/1995	05 ans	N°59-1995
Pologne	2004/09/15	28/05/2005	10ans	N°37-2005
Portugal	15/09/2004	28/05/2005	10ans	N°37-2005
Qatar	24/10/1996	23/06/1997	10ans	N°43-1997
République hellénique	20/02/2000	23/07/2001	10ans	N°41-2001
République tchèque	22/09/2000	07/04/2002	10ans	N° 25-2002
Roumanie	28/06/1994	22/10/1994	10ans	N°69-1994
Royaume d'Espagne	23/12/1994	25/03/1995	10ans	N°23-1995
Danemark	25/01/1999	30/12/2003	10ans	N° 02-2004
Jordanie	01/08/1996	05/04/1997	10ans	N°20-1997
Royaume de Suède	15/02/2003	29/12/2004	20 ans	N°84-2004
Russie	10/03/2006	03/04/2006	10ans	N°21-2006
Serbie	13/02/2012	30/09/2013	10ans	n° 13-334
Soudan	24/10/2001	17/03/2003	10ans	N°20-2003
Suisse	30/11/2004	23/06/2005	15ans	N°45-2005
Sultanat d'Oman	09/04/2000	22/06/2002	10ans	N°44-2002
Syrie	14/09/1997	27/12/1998	10ans	N°97-1998
UE belgo-luxembourgeoise	24/04/1991	05/10/1991	10ans	N°46-1991
Union du Maghreb arabe	23/07/1990	22/12/1990		n°06-1991
Tunisie	16/02/2006	14/11/2006	10ans	N°73-2006

Yémen	25/11/1999	23/07/2001	10ans	N°42-2001
-------	------------	------------	-------	-----------

**Source : KPMG**

## Table des matières

Dédicaces	
Remerciements	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Sommaire	
Introduction générale.....	1
<b>Chapitre 1 : Les IDE dans le monde</b> .....	<b>5</b>
SECTION I : DEFINITIONS ET CONCEPTS.....	7
1.1 Définition de l'investissement direct étranger.....	7
1.1.1 Selon le FMI : .....	7
1.1.2 Selon l'OCDE .....	8
1.2 Différence entre IDE et autres formes d'investissement.....	10
1.2.1 L'investissement de portefeuille .....	10
1.2.2 L'investissement international direct.....	10
1.3 Stratégies des IDE :.....	11
1.3.1 Stratégie horizontale : .....	11
1.3.2 Stratégie verticale : .....	12
1.3.3 La stratégie d'intégration complexe : .....	13
1.3.4 Stratégie d'accès aux ressources sol-sol : .....	14
1.4 Les formes des IDE :.....	15
1.4.1 Les investissements <i>greenfield</i> :.....	15
1.4.1.1 Définition d'une filiale : .....	15
1.4.1.2 Les motivations des investissements <i>greenfield</i> : .....	16
1.4.1.3 Les risques des investissements <i>greenfield</i> : .....	17
1.4.2 Les investissements <i>brownfield</i> : .....	17
1.4.2.1 La Joint-Venture : .....	18

1.4.2.2	La participation majoritaire : .....	19
1.4.2.3	La participation minoritaire : .....	19
<b>SECTION II : ENJEUX ET IMPACTS DES IDE .....</b>		<b>21</b>
1.1	Les enjeux des IDE : .....	21
1.1.1	Pour les pays d'accueil : .....	22
1.1.2	Pour les pays hôte : .....	22
1.1.3	Evaluation des projets d'investissements : .....	23
1.2	Les Avantages et les inconvénients des IDE .....	23
1.2.1	Les avantages : .....	24
1.2.2	Les inconvénients des IDE : .....	26
<b>SECTION III : Situation DES IDE DANS LE MONDE.....</b>		<b>28</b>
1.3	Evolution des IDE : .....	28
1.3.1	Explosion à partir des années 80 : .....	28
1.3.2	La chute de 2001 et 2002 : .....	30
1.3.3	Tendances et évolutions récentes .....	33
<b>Chapitre 2 : Evolution des IDE en Algérie .....</b>		<b>38</b>
<b>SECTION I : Le développement de l'économie Algérienne.....</b>		<b><u>40</u></b>
2.1.1	L'économie algérienne et les IDE.....	<u>40</u>
2.1.1.1	Evolution de l'économie algérienne .....	<u>40</u>
2.1.1.1.1	La mise en place d'une économie d'état .....	<u>40</u>
2.1.1.1.2	L'échec de l'économie planifié .....	<u>41</u>
2.1.1.1.3	Le passage vers l'économie de marché.....	<u>42</u>
2.1.1.1.3.1	Les principales réformes .....	<u>43</u>
2.1.2	Evolution du cadre législatif de l'investissement direct étranger .....	<u>45</u>
2.1.2.1	Une politique restrictive .....	<u>46</u>
2.1.2.1.1	Le code de 1982.....	<u>46</u>
2.1.2.2	La politique d'ouverture .....	<u>46</u>

2.1.2.2.1	La loi relative à la monnaie et au crédit de 1990.....	<u>47</u>
2.1.2.3	Un cadre plus libérale au début des années 2000 : .....	<u>48</u>
2.1.2.3.1	L'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement .....	<u>48</u>
2.1.2.3.2	Les nouvelles orientations dans le cadre de l'ordonnance du 15 Juillet 2006 .....	<u>49</u>
2.1.2.3	Les nouvelles mesures après la crise mondiale .....	<u>50</u>
2.1.2.3.1	La nouveauté apportée par l'ordonnance N° 09-01 du 22 Juillet 2009 .....	<u>50</u>
2.1.2.3.2	La loi de finance 2014 : nouvelles règles aux investisseurs étrangers.....	<u>50</u>
2.1.2.3.3	Modifications apportée par la loi de finance 2015 .....	<u>51</u>
<b>SECTION 2 : EVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER EN ALGERIE .....</b>		<b><u>52</u></b>
2.2.1	Evolution avant les réformes structurelles .....	<u>52</u>
2.2.2	Evolution après les reformes structurelles.....	<u>53</u>
2.2.3	Répartition régionale et sectorielle .....	<u>55</u>
2.2.3.1	IDE par pays d'origine .....	<u>56</u>
2.2.4	Les effets des IDE sur l'économie Algérienne .....	<u>58</u>
2.2.3.1	L'effet sur le capital humain.....	<u>58</u>
2.2.3.2	Les effets sur le développement du tissu industriel national.....	<u>59</u>
2.2.3.4	Les préoccupations environnementales.....	<u>60</u>
<b>Chapitre 3 : L'attractivité des IDE en Algérie.....</b>		<b>62</b>
Table des matières		
<b>SECTION 1 : ORGANES CHARGES DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS .....</b>		<b><u>64</u></b>
3.1.1	Le CNI.....	<u>64</u>
3.1.2	L'ANDI .....	<u>65</u>
3.1.2.1	Passage de l'APSI vers l'ANDI.....	<u>66</u>
3.1.2.2	Mission de l'ANDI .....	<u>66</u>
3.1.3	Le guichet unique.....	<u>67</u>
<b>SECTION II : AVANTAGES, GARANTIE ET PROTECTION DES INVESTISSEURS.....</b>		<b><u>69</u></b>
3.2.1	Les mesures prises par l'Etat .....	<u>70</u>

3.2.1.1 Régimes d'avantages dédiés à l'investissement : .....	<u>70</u>
3.2.1.2 Garantie et protection des investisseurs étrangers .....	<u>74</u>
SECTION 3 : Analyse de l'attractivité des IDE en Algérie.....	<u>76</u>
3.3.1 Les facteurs d'attractivité des IDE en Algérie :.....	<u>77</u>
3.3.1.1 Une situation économique favorable : .....	<u>77</u>
3.3.1.2 Position géographique .....	<u>79</u>
3.3.1.3 Les ressources naturelles .....	<u>79</u>
3.3.1.4 Les ressources humaines .....	<u>81</u>
3.3.1.5 Les infrastructures.....	<u>82</u>
3.3.1.6 Les opportunités d'investissements .....	<u>83</u>
3.3.2 Les obstacles majeurs à l'investissement étranger.....	<u>85</u>
3.3.2.1 La lenteur administrative.....	<u>86</u>
3.3.2.2 L'accès au foncier industriel .....	<u>88</u>
3.3.2.3 L'accès au crédit .....	<u>90</u>
3.3.2.4 La présence prépondérante de l'Etat.....	<u>90</u>
Conclusion générale.....	91

Bibliographie

Annexes